Ingénieur Institut Agro Dijon

Spécialités Agronomie et Agroalimentaire

Formation initiale sous statut étudiant

LIVRET DES STAGES

INSTITUT AGRO DIJON
Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante (DEVE)
Bureau des stages
26 boulevard Docteur Petitjean - BP 87999
21079 DIJON CEDEX
www.institut-agro-dijon.fr

Version 2022-2023 (juin)

Table des matières

Les stages de la formation Ingénieur Institut Agro Dijon 2

Vos interlocuteurs 3

Les enseignants responsables pédagogiques des stages 3
Les enseignants "référents" 4
Le pôle Accompagnement et Insertion Professionnelle (DEVE) 4
La Direction des Relations Internationales (DRI) 4

Les ressources disponibles pour votre recherche de stage 5

La plateforme Jobteaser de diffusion des offres de stages 5
Les bases de données des stages des années précédentes 5
Votre réseau 5

Validation du stage et de la convention de stage 6

Les différentes étapes 6
Particularités 6

Quelques éléments d'ordre juridique et administratif relatifs au stage 8

La convention de stage 8
La gratification de stage 8
Responsabilité civile et protection sociale 9
Confidentialité 10

Pendant le stage … 10

Au retour du stage … 11

Le rapport de stage ou le mémoire de fin d'études 11
Médiadoc 11
La soutenance orale du stage 11
Avis de l'étudiant sur la qualité stage 11

Présentations des stages 12

Stage ouvrier (1ère année) 13

Stage ouvrier en exploitation agricole – spécialité agronomie 13
Stage ouvrier en industrie agroalimentaire – spécialité agroalimentaire 15

Stage à l'international (2ème année) 18

Stage en organisme professionnel à l'international – spécialité agronomie 20
Stages du semestre 8 pour les élèves-ingénieur fonctionnaires (IAE) – spécialité agronomie 23
Stage de recherche à l'international – spécialité agroalimentaire 25
Cas particuliers 29

Stage de fin d'études (3ème année) 33

Stage dans le cadre d'une césure 38

Partir en stage à l'international 40

Les démarches incontournables 40
Les aides à la mobilité stage 44
Conseils et précautions à prendre avant le départ 49
En cas d'urgence 49

Sitographie 50

Annexes 51

Les stages de la formation Ingénieur Institut Agro Dijon

Les stages de la formation Ingénieur Institut Agro Dijon représentent près d'un tiers du temps de la formation.
Ces périodes de formation en milieu professionnel permettent à chaque élève-ingénieur d'affiner son projet professionnel, de développer des compétences, de préciser un champ d'expertise…
Cette confrontation au monde du travail est aussi l'occasion de connaître les acteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement, leurs rôles, leurs relations et interactions, de développer son réseau professionnel, de favoriser la pratique des langues étrangères…

Il est donc essentiel de leur porter une attention particulière, aussi bien sur le plan de leur contenu, que de leur déroulement et de leur évaluation.

La formation Ingénieur Institut Agro Dijon compte trois stages différents : ouvrier, à l'international et de fin d'études :

- **Spécialité aagronomie :**
  - ✓ Stage ouvrier en exploitation agricole (3 x 2 semaines)
  - ✓ Stage en organisme professionnel à l'international (20 semaines minimum)
  (*dont stage « découverte de l'emploi en EPLEFPA » pour les élèves-ingénieur IAE)*
  - ✓ Stage de fin d'études (20 semaines minimum – 6 mois maximum)

- **Spécialité agroalimentaire :**
  - ✓ Stage ouvrier en industrie agroalimentaire (5 à 8 semaines)
  - ✓ Stage de recherche à l'international (20 semaines minimum)
  - ✓ Stage de fin d'études (20 semaines minimum – 6 mois maximum)

La dernière année de formation peut être réalisée en alternance dans le cadre d'un contrat de professionnalisation : les périodes d'immersion en entreprise intègrent la réalisation du mémoire de fin d'études.

Les élèves-ingénieur ont la possibilité de réaliser une année de césure au cours de leur cursus de formation. Dans le cadre d'une année de césure, il est possible de réaliser un ou plusieurs stages (en France ou à l'international).

Calendrier des stages et de l'alternance *(contrat de professionnalisation)*

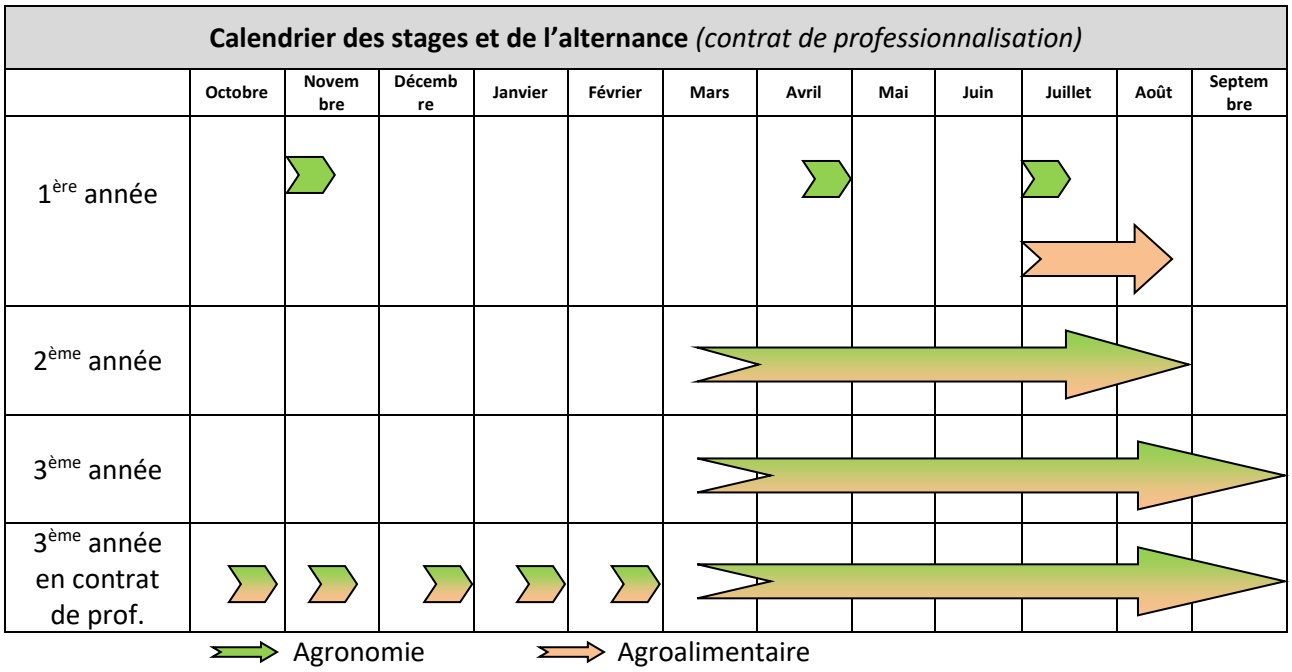

Vos interlocuteurs

Les enseignants responsables pédagogiques des stages

Pour chaque type de stage, un enseignant, responsable pédagogique des stages, est en charge de la coordination des stages auprès de l'équipe enseignante, des élèves-ingénieur, du responsable de la formation, de la direction de l'établissement et des organismes d'accueil.
Il assure ainsi l'organisation du stage depuis sa préparation, la validation du thème de stage et du lieu de stage, le choix de l'enseignant "référent", jusqu'à l'évaluation et la validation du stage (remise du rapport, organisation des jurys, soutenance orale…).

Spécialité agronomie

Stage ouvrier en exploitation agricole :
Anne Lise GOUMON (D2A2E)
e-mail : anne-lise.goumon@agrosupdijon.fr

Stage en organisme professionnel à l'international :
Christel LANDRET (DSHS)
e-mail : christel.landret@agrosupdijon.fr

Stage de fin d'études :
« **APOGEE** : Agroécologie pour des productions végétales durables »
Sylvie GRANGER / Wilfried QUEYREL (D2A2E)
e-mail : sylvie.granger@agrosupdijon.fr
wilfried.queyrel@agrosupdijon.fr

« **RD2C2 :** Ressources, Données, Diagnostics, Changements climatiques »
Marjorie UBERTOSI / Nicolas CHEMIDLIN (D2A2E)
e-mail : marjorie.ubertosi@agrosupdijon.fr
nicolas.chemidlin@agrosupdijon.fr

« IDE : Ingénierie de l'élevage »
Sophie BOURGETEAU / Sylvie MUGNIER (D2A2E)
e-mail : sophie.bourgeteau@agrosupdijon.fr
sylvie.mugnier@agrosupdijon.fr

« **STEA** : Sciences et Techniques des Equipements Agricoles – ISEAE »
Sylvain VILLETTE (D2A2E)
e-mail : sylvain.villette@agrosupdijon.fr

« **AGIR sur les territoires** : Agricultures, Alternatives, Gouvernance, Initiatives, Ruralités »
Yannick SENCEBE (DSHS)
e-mail : yannick.sencebe@agrosupdijon.fr

Spécialité agroalimentaire

Stage ouvrier en industrie agroalimentaire :
Thomas KARBOWIAK (DSAN)
e-mail : thomas.karbowiak@agrosupdijon.fr

Stage de recherche à l'international :
Gaëlle ROUDAUT (DSAN)
e-mail : gaelle.roudaut@agrosupdijon.fr

Stage de fin d'études :
Thomas KARBOWIAK (DSAN)
e-mail : thomas.karbowiak@agrosupdijon.fr

« **SOFEAA** : Stratégies et Organisation des Filières et Entreprises Agricoles et Agroalimentaires »
Delphine GALLAUD / Leslie CARNOYE (DSHS)
e-mail : delphine.gallaud@agrosupdijon.fr / leslie.carnoye@agrosupdijon.fr

« CCV : Connaissance et Commerce des Vins»
Corinne TANGUY (DSHS)
e-mail : corinne.tanguy@agrosupdijon.fr

« **DN2A** : Data numérique pour l'agriculture et l'agroalimentaire »
Pierre-Yves LOUIS (DSIP)
e-mail : pierre-yves-louis@agrosupdijon.fr

Les enseignants "référents"

Pendant toute la durée du stage, un enseignant est désigné comme "référent" afin d'assurer le suivi pédagogique de l'élève-ingénieur. En lien avec le responsable pédagogique des stages, il a pour principale mission de conseiller et d'accompagner l'élève-ingénieur dans la conduite de sa mission et de vérifier que celui-ci ne rencontre pas de difficultés particulières (encadrement insuffisant, tâches inadaptées…) au sein de l'organisme d'accueil.
Chaque élève-ingénieur informera régulièrement son enseignant "référent" de l'état d'avancement de sa mission. Ce dernier pourra lui apporter une assistance dans la rédaction du rapport, la préparation de la soutenance et assurera l'évaluation du stage.

Le pôle Accompagnement et Insertion Professionnelle (DEVE)

Au sein de la Direction de l'Enseignement et de la Vie Etudiante, le pôle *Accompagnement et Insertion Professionnelle* est l'interlocuteur privilégié des élèves-ingénieur, des organismes d'accueil, des responsables pédagogiques des stages, des enseignants « référents » pour l'organisation administrative et pédagogique des stages.
Les élèves-ingénieur pourront également trouver un appui dans leur recherche de stage et dans l'accompagnement à la construction de leur parcours de formation et de leur projet professionnel.

Bureau des stages spécialité agronomie **Odile GRANDJEAN** Tél : 03.80.77.26.66 e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr	**Bureau des stages spécialité agroalimentaire** **Maryline CHARLET** Tél : 03.80.77.40.27 e-mail : maryline.charlet@agrosupdijon.fr
Accompagnement au projet et Insertion professionnelle **Sabine PETIT** Tél : 03.80.77.27.97 e-mail : sabine.petit@agrosupdijon.fr	

La Direction des Relations Internationales (DRI)

Cette direction peut conseiller les élèves-ingénieur dans leur projet de stage à l'international et les aider dans leurs différentes démarches :

- Demande de visa,
- Validation de la destination du stage au regard de la sécurité,
- Informations sur les financements à la mobilité internationale,
- Accompagnement au montage de dossier de financement.

Hélène COCHE Directrice des Relations Internationales Tél : 03 80 77 29 21 e-mail : helene.coche@agrosupdijon.fr	**Laëticia BORSATO** Assistante DRI : *Informations et suivi des questions relatives à la sécurité* Tél : 03 80 77 26 74 e-mail : laeticia.borsato@agrosupdijon.fr
Amélie JAILLET Mobilité sortante et Programme Erasmus+ : *Accompagnement au montage des dossiers de demandes d'aides à la mobilité internationale de stage (Erasmus+, ARFAGRI, BRAFAGRI, bourse régionale…) et suivi administratif* Tél : 03 80 77 23 16 e-mail : amelie.jaillet@agrosupdijon.fr	

Les ressources disponibles pour votre recherche de stage

La recherche d'un stage s'apparente à une recherche d'emploi. Vous devez cibler les entreprises pertinentes, envoyer votre CV et une lettre de motivation, passer un entretien…

Dans le cadre des modules « Développement Professionnel et Insertion » et « Partir à l'international » ou au cours de la journée « Forum stage, emploi et alternance », des ***ateliers*** sont organisés, ***en lien avec l'APECITA, l'APEC, des consultants mobilité internationale***, afin de vous aider à construire ces outils de communication.
Ce travail s'accompagne d'une réflexion sur vos motivations et votre projet, et nécessite que vous fassiez le point sur votre formation, vos compétences, vos centres d'intérêts…

Des courriers d'appui à la candidature ou des attestations, précisant le cadre et les objectifs des stages sont disponibles au bureau des stages et peuvent compléter vos démarches.

La Plateforme Jobteaser pour la diffusion des offres de stage

Les offres de stage transmises par les entreprises/organismes professionnels sont mises à la disposition des étudiants via la plateforme Jobteaser. Pour accéder à cette plateforme, vous devez créer un compte personnel, avec votre adresse mail institutionnelle, via institut-agro-dijon.jobteaser.com.

Particularités :

- **Spécialité agronomie :** pour le stage en exploitation agricole, des pistes d'exploitations susceptibles d'accueillir un élève-ingénieur de l'Institut Agro Dijon en stage, vous sont proposées sur demande,
- **Spécialité agroalimentaire :** pour le stage de recherche à l'international, une liste des universités ou laboratoires d'accueil « partenaires » vous est communiquée en fin de 1ère année.

Les bases de données des stages des années précédentes

Il vous est possible de consulter les bases de données des stages réalisés les années précédentes :

- **Spécialité agronomie :** listings disponibles sur Héliantice
- **Spécialité agroalimentaire :** listings disponibles en version papier au bureau des stages et sur HélianTice sans les adresses emails.

Les fiches « enquêtes » complétées par les élèves-ingénieur au retour de stage sont à consulter au bureau des stages ou sur Héliantice.

Votre réseau

N'hésitez pas à solliciter votre réseau personnel et professionnel, contacter le réseau des anciens élèves de l'Institut Agro Dijon…, pour optimiser vos démarches.
http://dijon.uniagro.fr
agrosupdijonalumni@agrosupdijon.fr

Validation du stage et convention de stage

Avant de donner un accord définitif à un tuteur de stage en organisme d'accueil, le projet de stage (organisme d'accueil, mission proposée, pays d'accueil) doit être validé par le responsable pédagogique des stages.

De plus, en cas de stage réalisé à l'international (tout ou partie), la Direction des Relations Internationales doit donner son agrément pour le départ dans le pays d'accueil. Tout départ dans un pays dit « à risque » nécessitera l'autorisation préalable du ministère chargé de l'agriculture.

Les différentes étapes

1. Compléter, en lien avec votre tuteur de stage potentiel, la **demande de validation du stage en ligne (https://applis.agrosupdijon.fr/)**, rubrique Stages, et déposer, sur le site, le détail de l'offre de stage (fiche de poste, copie échange mail…).
   Vous trouverez en annexe 1, la liste des informations demandées pour la validation du stage. Pour vous accompagner dans cette 1ère étape, un tutoriel est à votre disposition sur HELIANTICE et sur **(https://applis.agrosupdijon.fr/**
   Si besoin, vérifiez au préalable, auprès du responsable pédagogique des stages, que le sujet et le lieu du stage correspondent aux critères du stage.

2. Dès enregistrement de la demande, le projet de stage sera visé par le responsable pédagogique des stages puis par la Direction des Relations Internationales, pour les stages à l'international (se référer à la procédure de demande d'autorisation de déplacement disponible sur HélianTice, rubrique « autorisation de déplacement à l'international »).
   Un enseignant "référent" sera alors désigné au sein de l'équipe pédagogique pour assurer votre suivi pendant le stage.

3. Après validation du projet de stage, la convention de stage (annexe 2) sera éditée par le bureau des stages et transmise par mail. Cette convention sera signée par ① l'élève-ingénieur, ② l'enseignant "référent" ③ l'organisme d'accueil (son représentant et le tuteur de stage) et ④ la direction de l'Institut Agro Dijon. **La convention doit impérativement avoir été signée par l'ensemble des parties avant le début du stage**.
   Pour ce faire, l'école a mis en place un process de signature numérique via la solution DocuSign : les 4 signataires de la convention de stage recevront des demandes de signature par mail : dse@eumail.docusign.net.

4. En cas de modification des conditions (lieux de stage, missions…) ou des dates de stage prévues dans la convention initiale, celle-ci ne peut pas être modifiée ou amendée. Il faut alors prévenir le bureau des stages qui établira un avenant à la convention.

Particularités

Elèves fonctionnaires : pour tout stage, un ordre de mission devra être signé par la direction de l'Institut Agro Dijon (voir procédure transmise par la Direction de la Formation Professionnelle (DFPRO).

Stages à l'international :

- Documents à remettre obligatoirement au bureau des stages via HélianTice AVANT le départ en stage :
  - ✓ *Attestation d'assurance responsabilité civile, valable dans le pays de destination et couvrant la période complète du stage.*
  - ✓ *Attestation d'assurance rapatriement (et pas uniquement assistance), avec mention du pays ou de la zone,*
  - ✓ *Copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM), si le stage se déroule en Europe,*
  - ✓ *Copie de l'inscription à Ariane (cf. « Partir en stage à l'international », § ARIANE).*
  - ✓ FICHE PAYS (disponible sur HélianTICE).

<u>Elèves ingénieurs inscrits en double diplôme (MAE, DNO, MP2, P2FOOD, EGT, SEME, GETIA, NS, Aé) :</u> le projet de stage doit être validé par les responsables pédagogiques des 2 cursus, selon les modalités particulières définies pour chacun des diplômes. La convention de stage est établie par l'Institut Agro Dijon.

<u>Elèves ingénieurs en EXEAT (France ou international</u>) : la convention de stage est établie par l'Institut Agro Dijon.
Pour un EXEAT en France, le stage est validé par l'établissement d'accueil et sera encadré par un enseignant-référent de l'établissement d'accueil.
Pour un EXEAT à l'international, le stage est validé par l'Institut Agro Dijon et sera encadré par un enseignant-référent de l'Institut Agro Dijon.

<u>Elèves ingénieurs en INEAT</u> : la convention de stage est établie par l'établissement d'origine, et le stage est validé par l'Institut Agro Dijon.
Le stage sera encadré par un enseignant de l'Institut Agro Dijon (et par un enseignant de l'établissement d'origine, le cas échéant).

<u>Elèves ingénieurs de l'ESIROI</u> : la convention de stage est établie par l'ESIROI, **le stage est validé par l'ESIROI et l'Institut Agro Dijon.**
Le stage sera encadré par un enseignant de l'ESIROI si le stage se déroule à La Réunion et par un enseignant de l'Institut Agro Dijon si le stage se déroule en Métropole.

<u>Elèves ingénieurs en dominante TROPIFONS (Université de La Réunion – ESIROI</u>) : la convention de stage est établie par l'Institut Agro Dijon et **le stage est validé par les deux écoles** (ESIROI et Institut Agro Dijon).
Le stage sera encadré par un enseignant de l'ESIROI si le stage se déroule à La Réunion et par un enseignant de l'Institut Agro Dijon si le stage se déroule en Métropole.

Quelques éléments d'ordre juridique et administratif relatifs au stage

La convention de stage (annexe 2)

La convention de stage est **obligatoire** pour toute période en milieu professionnel effectuée par un étudiant dans le cadre de sa formation, que ce stage ait lieu en France ou à l'international.
Ce document précise les **rôles et les obligations de l'organisme d'accueil, de l'établissement de formation et de l'étudiant.**

A noter : pour les stages réalisés à l'international, la convention de stage existe en version anglaise.

Points essentiels de la convention de stage :

- L'intitulé complet du cursus ou de la formation et son volume horaire (par année d'enseignement et/ou semestre),
- Les **noms de l'enseignant référent** et du **tuteur de stage** désignés respectivement par l'établissement de formation parmi les membres des équipes pédagogiques et par l'organisme d'accueil,
- Les **compétences à acquérir ou à développer** au cours du stage,
- Les activités confiées au stagiaire en fonction des objectifs de formation et des compétences à acquérir,
- Les dates de début et fin de stage,
- La durée **hebdomadaire de présence dans l'organisme d'accueil** et le cas échéant si le stagiaire doit être présent, dans l'organisme d'accueil la nuit, un jour férié, un dimanche,
- Les **conditions d'encadrement et de suivi du stagiaire** par l'enseignant-référent dans l'établissement d'enseignement et le tuteur de stage dans l'organisme d'accueil,
- Le **montant de la gratification**,
- Le régime de protection sociale (dont protection en cas d'accident) et l'obligation de responsabilité civile de l'étudiant,
- Les modalités d'autorisation d'absence et/ou de congé,
- Les modalités de suspension et de résiliation du stage,
- Les modalités de validation du stage en cas d'interruption,
- La liste des avantages offerts,
- Les clauses du règlement intérieur de l'organisme d'accueil applicables au stagiaire,
- Les conditions de délivrance de l'attestation de stage.

Références Juridiques :

- Décret 2021-1154 du 3 septembre 2021 autorise la réalisation de stage pendant une période de césure.
- Décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017.
- Décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement (…) des stages
- Loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires précise que "les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle."
- Code de l'éducation (partie législative : articles L.124-1 à L.124-20 et partie réglementaire : articles D.124-1 à D.124-9)

La gratification de stage

En France, l'organisme d'accueil a **obligation de verser une indemnité de stage** pour tout **stage d'une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non** (soit l'équivalent de 44 jours - sur la base de 7 heures par jour- au cours de l'année d'enseignement universitaire).

Pour les stages dont la durée est au plus égale à deux mois consécutifs ou non, le versement d'une gratification est facultatif et relève de la « négociation » entre le stagiaire et la structure qui l'accueille.

Cette obligation s'applique **uniquement pour un stage se déroulant sur le territoire français**, quelle que soit la nature de l'organisme d'accueil (entreprise française ou non, administration publique, association…).
Cette obligation ne concerne pas les élèves sous statut fonctionnaire qui bénéficient d'un traitement mensuel et ne peuvent percevoir une gratification de stage.

Montant :
En France, le montant de la gratification est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu, ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. La gratification est due dès le 1er jour du stage, pour chaque heure de présence du stagiaire, sans préjudice du remboursement des frais engagés par le/la stagiaire ou des avantages offerts (restauration, hébergement, transport).
A noter, également que les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal, sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail.

➥ https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734

Fiscalité :
Il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une « gratification ». La gratification perçue est exonérée d'impôts sur le revenu si le stage réunit les 3 conditions suivantes :

- Le stage est obligatoire,
- Le stage fait partie intégrante du cursus,
- Sa durée n'excède pas 3 mois,

et ce quel que soit son montant.
Dans le cas contraire, la gratification est imposable dans sa totalité.

Stage et droit retraite :
A l'issue du stage, l'organisme d'accueil a l'obligation de remettre à l'étudiant une attestation de fin de stage (annexe 3).
Les périodes de stages rémunérés (de plus de 2 mois consécutifs ou non) peuvent permettre de valider des trimestres pour la retraite (sous réserve du versement de cotisations).
Cette demande de validation doit être formulée dans les deux ans qui suivent la fin du stage. L'étudiant présente, à l'appui de sa demande, la copie de la convention de stage et la copie de l'attestation de stage. La demande est adressée à la caisse chargée de l'assurance vieillesse du régime général de sécurité sociale où réside l'assuré.

Références Juridiques :
Décret n° 2015-284 du 11 mars 2015 précisant les modalités et conditions de validation des stages en entreprise par le régime général d'assurance vieillesse

Responsabilité civile et protection sociale

L'assurance responsabilité civile :
Cette obligation légale est rappelée dans la convention de stage. Elle permet de se substituer au responsable d'un dommage corporel, matériel, ou financier causé à autrui dans le cadre de votre vie privée ou de votre activité professionnelle.

Chaque élève-ingénieur doit s'assurer que sa couverture responsabilité civile est suffisante pendant la durée du stage et correspond à sa mission et à son lieu de stage (France et international).

La protection sociale :
Les modalités de la protection sociale d'un étudiant pendant son stage varient selon le montant de la gratification perçue :

- **La gratification mensuelle est inférieure ou égale à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale** : la couverture du risque « Accident du Travail et Maladie Professionnelle » est assurée par l'Institut Agro Dijon et l'organisme d'accueil est exonéré de cotisations et contributions patronales et salariales de sécurité sociale.
- **La gratification mensuelle est supérieure à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale :** il incombe à l'organisme d'accueil de verser des cotisations et contributions de sécurité sociale calculées sur le différentiel entre

le montant de la gratification et 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale ; le stagiaire est alors rattaché au régime général concernant le risque « Accident du Travail et Maladie Professionnelle ».

Confidentialité

Dans le cadre de son stage, l'élève-ingénieur peut être soumis à un devoir de confidentialité et de réserve (cf. article 10 de la convention – annexe 4). Dès lors, l'organisme d'accueil peut demander la signature d'un accord de confidentialité à l'élève-ingénieur et à son enseignant référent. L'élève-ingénieur ne pourra réutiliser ni les informations dont il a eu connaissance, ni les documents qu'il a eus en sa possession pendant la durée du stage. L'élève-ingénieur ne pourra communiquer aucun document ni divulguer aucune information dont il a eu connaissance à des tiers qu'avec l'accord préalable de l'organisme d'accueil. Les documents que l'élève-ingénieur a eu en sa possession pourront être restitués à la fin du stage. Un engagement de confidentialité vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration.

Le rapport/mémoire de stage, une fois approuvé, est public et pourra être consulté, par toute personne qui en fera la demande, via le portail Mediadoc (cf. annexe 9). Toutefois, si l'organisme d'accueil l'exige la diffusion du rapport/mémoire peut être restreinte, voire certains éléments très confidentiels peuvent être retirés. Une demande de confidentialité du rapport/mémoire doit être formulé par l'organisme d'accueil auprès de la direction de l'école par mail ou courrier au bureau des stages selon les spécificités de chaque organisme d'accueil (modèle en annexe 4).

Pendant le stage …

… il appartient à chaque élève-ingénieur de solliciter son tuteur de stage et son enseignant "**référent**" pour leur demander conseil tout au long du stage, leur faire part de ses difficultés éventuelles, et plus particulièrement pour les informer de l'avancement de leur mission.

Le portail Médiadoc et ses ressources restent disponibles à distance sur authentification :

- Accès aux livres numériques,
- Accès aux bases de données,
- Accès au guide bibliographique adopté par l'Institut Agro Dijon,
- Accès au guide d'utilisation de **Zotéro.**

Médiadoc met à votre disposition un service de questions/réponses par courriel : mediadoc@agrosupdijon.fr, ou par téléphone : 03.80.77.29.19.

Il est nécessaire de mettre à jour dans le portail Ariane les informations et notamment vos coordonnées téléphoniques et mél si ces dernières ont changé.

En cas d'urgence pendant le stage :

Vous devez prendre contact avec vos correspondants stages (bureau des stages, responsable pédagogique, enseignant "référent") ou la scolarité ou le coordinateur de la formation.
Si l'école est en période de fermeture annuelle (31 juillet au 15 août 2023), vous devrez contacter la permanence de sécurité au 06.08.27.54.22 qui vous mettra en contact avec un responsable de l'Institut Agro Dijon.

Si vous êtes à l'international, vous devez informer les services consulaires de l'Ambassade de France en cas de difficultés liées à votre santé, votre sécurité… : ils pourront vous guider dans vos démarches sur place.

Vous pouvez également contacter les organismes auxquels vous êtes affiliés (SMEREB, LMDE, mutuelle-assurance, banque…) qui sauront vous conseiller de manière adaptée à votre situation.

Au retour du stage …

… une évaluation, avec des modalités spécifiques pour chaque type de stage : rapport de stage, soutenance orale devant jury…

Le rapport de stage ou le mémoire de fin d'études

Chaque type de stage fait l'objet d'un écrit. Les exemplaires sont à remettre au bureau des stages et/ou à déposer sur la plateforme HELIANTICE selon les modalités indiquées, accompagnés de la **fiche d'évaluation** par le tuteur de stage (si celle-ci n'a pas déjà été renvoyée directement par le tuteur de stage).

A noter :

- Les modalités de rendus des rapports de stage, le nombre d'exemplaires et la date limite de dépôt sont précisés pour chaque stage, avant le départ (*cf.* « Présentations des stages »),
- Le cas échéant, la reprographie des rapports est à la charge des étudiants.

Médiadoc

Tout travail universitaire doit être déposé sur le portail Médiadoc :

http://mediadoc.agrosupdijon.fr

(identifiant et mot de passe de votre messagerie agrosupdijon.fr).

Cette procédure concerne aussi les rapports confidentiels.
Le rapport de stage ou le mémoire de fin d'études peut être classé **« confidentiel », si l'organisme d'accueil en fait la demande écrite à l'Institut Agro** Dijon (annexe 4).
Dans ce cas, tous les exemplaires du rapport de stage/du mémoire de fin d'études portera la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage/mémoire de fin d'études, la version papier du rapport sera retournée à l'organisme d'accueil et selon le degré de confidentialité (*cf.*https://mediadoc.agrosupdijon.fr/exl-html/vues/commun/pdf/confidentialite_memoires.pdf) la version au format pdf pourra être déposée sur le portail Mediadoc.

En cas de réécriture du rapport de stage/mémoire de fin d'études (2ème session), la seconde version devra être déposée sur le portail Médiadoc. Il appartient à chaque étudiant de prévenir par courriel à l'adresse suivante : mediadoc@agrosupdijon.fr.

La soutenance orale

L'organisation des soutenances est coordonnée par le bureau des stages et le responsable pédagogique des stages (en lien avec l'enseignant "référent") : chaque élève-ingénieur sera informé directement des modalités (dates, horaires, lieux…).

Avis de l'étudiant sur la qualité stage

Il sera demandé à chaque élève-ingénieur de répondre à une enquête en ligne afin d'obtenir son avis sur le qualité du stage réalisé (conditions d'accueil, difficultés rencontrées, recommandations…) (annexe 5).
Cet avis sera mis à dispositon des étudiants des promotions suivantes sur HELIANTICE afin de les guider dans leurs futures recherches de stage.

Présentation des stages

Stage ouvrier en exploitation agricole – spécialité agronomie

Responsable pédagogique

Anne-Lise GOUMON (D2A2E)
☎ 33 / (0)3 80 77 25 91 - e-mail : anne-lise.goumon@agrosupdijon.fr

Administration des stages

Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ 33 / (0)3 80 77 27 66 - e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Le stage en exploitation agricole a pour premier objectif de faire vivre aux élèves-ingénieur durant six semaines le quotidien d'un exploitant agricole et de sa famille. À ce titre, le stagiaire participe effectivement aux travaux dans l'exploitation sous la responsabilité du tuteur de stage.

Sur le plan pédagogique, le stage a trois objectifs principaux :

- Analyser le fonctionnement global d'une exploitation (comprendre comment est organisée une exploitation, comment sont conduites les activités de l'exploitation, identifier les éléments qui influent sur son fonctionnement et ses performances - tant techniques qu'environnementales, sociales ou économiques et financières...),
- Réaliser un diagnostic du système Exploitation-Famille-Environnement en se positionnant comme un futur ingénieur portant un regard extérieur sur l'exploitation (prendre de la distance par rapport au point de vue exprimé par le(s) membre(s) de l'exploitation),
- Choisir et étudier un projet ou un changement envisagé ou adopté sur l'exploitation (raisonner ce projet ou ce changement dans toutes ses composantes techniques, économiques, humaines, juridiques, fiscales ...).

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

S'insérer dans la vie professionnelle et s'intégrer dans une organisation.
Comprendre le fonctionnement d'une exploitation agricole, ses enjeux…
Développer l'esprit d'entreprise et l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la compétitivité et la productivité, les exigences commerciales, l'intelligence économique.
Prendre en compte les enjeux de relation au travail, d'éthique, de sécurité et de santé au travail.

Période

Ce stage se déroule sur 3 périodes :

- 2 semaines en novembre,
- 2 semaines fin mars – début avril,
- 2 semaines à définir en juillet/août (avec possibilité d'étendre cette dernière période de stage à 4 semaines maximum).

Organisme d'accueil

Ce stage se déroule en exploitation agricole de type polyculture-élevage.

Particularité

Elèves-ingénieurs issus du concours C : les étudiants ayant déjà une expérience de stage en exploitation pourront, s'ils le désirent, réaliser leur stage dans un organisme professionnel agricole où ils suivront une étude ou une expérimentation en rapport avec une production animale ou une production végétale, ou bien une étude sur un thème en relation avec l'activité de l'organisme. Dans ce cas, les modalités (durée, période) et l'évaluation sont les mêmes que celles du stage en exploitation.

Nombre d'ECTS

3 ECTS au semestre 5
7 ECTS au semestre 6

Encadrement

Le suivi du stage est assuré :
- dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",

- à l'Institut Agro Dijon : chaque élève-ingénieur est encadré par 1 ou 2 enseignant(s)-référent(s) (agronome, zootechnicien (D2A2E), économiste (DSHS)) également correcteur(s) du rapport. Cet(ces) enseignant(s) est(sont) désigné(s) par la responsable pédagogique des stages.

Modalités d'évaluation du stage

Évaluation 1ère et 2ème période : validée par la convention signée et l'attestation de présence en stage. Au retour il sera remis un compte rendu (fin novembre et mi-mai), conforme aux indications données dans le document d'accompagnement du stage (« Guide pour le stage en exploitation agricole »).

Évaluation 3ème période : individuelle sur la base d'un rapport de stage noté de 0 à 20, conformément à la grille d'évaluation (annexe 7).

Le rapport de stage comprend trois parties (en 1 exemplaire - fichier pdf) :

- Une analyse du fonctionnement global de l'exploitation et de ses performances (basée sur l'approche globale du fonctionnement d'une exploitation agricole),
- Un diagnostic,
- Une étude de projet ou d'un changement envisagé ou adopté sur l'exploitation ; cette étude devra prendre en compte tous les aspects du projet ou du changement.

Ce document a pour but de vérifier que l'étudiant a atteint les objectifs fixés. Il sera déposé sur HélianTICE en octobre de la 2ème année.

Éléments spécifiques à l'évaluation du rapport de stage en exploitation :

La note attribuée par l(es) enseignant(s)-référent(s) pour l'évaluation des rapports de stage en exploitation agricole est issue d'une harmonisation entre les enseignants correcteurs. Cette note est souvent accompagnée de remarques et d'annotations sur le rapport de stage.

Il est nécessaire pour chaque élève-ingénieur de prendre connaissance des remarques et des demandes de correction des enseignants correcteurs, quelle que soit la note attribuée, dans une optique d'amélioration de la qualité du rapport de stage produit et pour permettre la transmission d'une version soignée au tuteur de stage.

Le retard de remise du rapport de stage en exploitation n'est pas autorisé. Toute remise du rapport de stage en exploitation au-delà de la date limite fixée par la responsable pédagogique des stages donne lieu à des pénalités de retard correspondantes à 1 point/semaine. Au-delà d'1 mois de retard de remise du rapport de stage, le module IFI-1A-UE04-M02 qui intègre l'évaluation du rapport de stage, n'est pas validé et l'élève-ingénieur est automatiquement placé en 2ème session.

L'obtention d'une note inférieure à 10,0/20 pour le module IFI-1A-UE04-M02 (rapport de stage + évaluation du tuteur de stage) entraînera un passage obligatoire en 2ème session.

Les étudiants en 2ème session disposent d'un délai d'un mois (à compter de la notification des résultats de l'évaluation) pour retravailler leur rapport de stage et soumettre une nouvelle version de ce rapport. **Il est vivement recommandé de consulter les remarques et les corrections proposées par l(es) enseignant(s)-référent(s)**.

Le(s) même(s) enseignant(s)-référent(s) évalue(nt) la nouvelle version du rapport de stage présenté par l'élève-ingénieur pour la 2ème session en intégrant la note attribuée par le maître de stage en 1ère session. La note ainsi obtenue permettra de statuer sur la validation du module IFI-1A-UE04-M02.

En cas de non validation du module IFI-1A-UE04-M02 à la suite de la 2ème session, la situation de l'élève-ingénieur sera discutée en jury pour que ce dernier détermine la suite à donner à cette situation.

Confidentialité

Le rapport de stage peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4). Dans ce cas, l'exemplaire du rapport recevra le cachet "confidentiel et portera la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage, toute version papier du rapport sera retournée à l'organisme d'accueil.

Articulation avec d'autres modules

- Préparation technique au stage en exploitation agricole : une journée de préparation dans une exploitation annexée de lycée agricole (UE 1) / Sécurité au travail (UE 1)
- Approche Globale de l'Exploitation Agricole (UE 7) / Sociologie rurale (UE 7)

Stage ouvrier en industrie agroalimentaire – spécialité agroalimentaire

Responsable pédagogique

Thomas KARBOWIAK (DSAN)
☎ 03 80 77 23 88 - e-mail : thomas.karbowiak@agrosupdijon.fr

Administration des stages
Maryline CHARLET (DEVE)
☎ 03 80 77 40 27 - e-mail : maryline.charlet@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Le stage de 1ère année constitue une initiation au monde de l'entreprise. Il doit permettre d'appréhender le fonctionnement de l'entreprise dans sa globalité, avec ses différentes contraintes : techniques, organisationnelles, économiques, marketing, concurrentielles, humaines, environnementales...

Afin d'acquérir une connaissance de la réalité du travail quotidien et de développer leurs capacités d'observation, les élèves-ingénieur doivent obligatoirement effectuer un stage d'initiation à l'entreprise, de type ouvrier. Au cours de ce stage, chaque élève-ingénieur doit également appréhender le fonctionnement des différents services de l'entreprise.

A l'issue de son stage, l'élève-ingénieur doit remettre un rapport à l'Institut Agro Dijon. Ce rapport doit faire ressortir l'implication réelle de l'élève-ingénieur dans son stage et montrer qu'il peut faire une analyse pertinente de son expérience en entreprise. Il ne saurait se limiter à une description impersonnelle de l'entreprise ou du service (chaîne de production...) dans lequel le stage a été effectué. Apprendre à rédiger un rapport fait partie intégrante de la formation liée au stage.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

S'insérer dans la vie professionnelle et s'intégrer dans une organisation
Comprendre les enjeux quotidiens de la production, ses problématiques organisationnelles et le travail des opérateurs
L'esprit d'entreprise et l'aptitude à prendre en compte les enjeux économiques, le respect de la qualité, la productivité, la compétitivité et les exigences commerciales
Prendre en compte les enjeux d'hygiène et de sécurité, de relation au travail, d'éthique

Période

Le stage se déroule sur la période de juillet et août. Il est d'une durée de 5 à 8 semaines.

Organisme d'accueil

Ce stage se déroule idéalement dans une entreprise de production en agroalimentaire, en France ou à l'international.

Nombre d'ECTS

7 ECTS au semestre 6

Encadrement

Le suivi du stage est assuré :
- dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",
- à l'Institut Agro Dijon, par un enseignant appelé enseignant **"référent"** et qui sera aussi le correcteur du rapport. Cet enseignant "référent" est désigné par le responsable pédagogique des stages.

Modalités d'évaluation du stage

Rédaction du rapport du stage
Il doit être rédigé en français, avant la fin du stage, et soumis à l'approbation du tuteur de stage.

Il s'agit d'***un document de synthèse***, ***personnalisé***, faisant ressortir le travail effectué par le stagiaire. Il doit, par conséquent, être court : ***de 10 à 20 pages*** (résumé, sommaire, bibliographie et annexes non compris, les annexes permettant d'enrichir le document avec des éléments non indispensables à la compréhension du texte).

Le document comportera :

- 1 page de garde (selon le modèle en annexe 6) avec un titre significatif
  (nb : les titres comme « rapport de stage ouvrier de première année ne sont pas autorisés),
- 5 mots-clés illustrant le rapport et apparaissant sous le résumé,
- 1 résumé,
- 1 sommaire,
- 1 introduction,
- 1 bibliographie.

Ce rapport doit obligatoirement traiter des points suivants (le plan choisi est à établir par l'élève) :

- Brève présentation de l'entreprise (1 à 3 pages),
- Exposé et analyse du travail effectué, du point de vue technique, organisationnel, économique et humain. Le procédé doit être analysé au moyen d'un diagramme de fabrication (exemple de diagramme fourni en annexe 8), en décrivant les opérations unitaires depuis la réception des matières premières jusqu'à l'expédition du produit fini. Les aspects organisationnels et gestion de production (organisation des plannings de production, gestion humaine) doivent être présentés également. Un schéma commenté résumant les circuits matières premières, produits finis, personnel et déchets sur le site viendra enrichir cette présentation (5 à 10 pages),
- Gestion de la qualité dans l'entreprise : l'objectif est de développer une réflexion sur la manière dont le stagiaire perçoit la prise en compte de la qualité de ce que produit l'entreprise et non pas de recenser, de manière exhaustive, les moyens mis en œuvre pour développer cette qualité. Ces dernières parties doivent également prendre en considération les notions de traçabilité ainsi que les aspects réglementaires associés,
- Hygiène : cette partie est une analyse objective et critique de la prise en compte de l'hygiène ainsi que des conditions de travail,
- Sécurité : analyse des indicateurs de santé au travail (accidents de travail, maladies professionnelles), management de la santé et de la sécurité au travail (analyse de l'existant, améliorations possibles),
- Environnement (gestion des déchets, tri, effluents, valorisation...) et responsabilités sociétales des entreprises (RSE). Dans un contexte de transition socio-écologique, une attention particulière sera portée sur l'engagement de l'entreprise vers des solutions durables (énergies, eau, bilan carbone, impact environnemental…)
  (5 à 10 pages pour ces quatre derniers points)

Le rapport sera obligatoirement rédigé en français et dactylographié. Le texte doit être saisi en police Times New Roman format 12, avec un interligne simple. L'expression française, l'orthographe, la ponctuation et la présentation doivent être soignées. Le texte principal et les annexes doivent être numérotés. La numérotation des pages doit commencer après le sommaire (la page n°1 démarre donc à l'introduction et la dernière page finit à la conclusion).

Les exemplaires en support papier seront imprimés recto uniquement : le verso blanc permet au correcteur d'y inscrire des remarques.

Remise du rapport

L'élève-ingénieur remettra, ***avant le 30/09 de sa 2ème année :*** :

- 1 exemplaire de son rapport de stage à l'organisme d'accueil,
- **1 exemplaire papier de son rapport**, signé par le tuteur de stage (cette validation est impérative pour l'acceptation du rapport par l'Institut Agro Dijon), **au bureau des stages,**
- Une version au format PDF sera également déposée via le portail Médiadoc (cf. consignes annexe 9).

Les rapports déposés après cette date, sans dérogation écrite de l'enseignant "référent" ou du responsable pédagogique des stages, seront pénalisés. Chaque semaine de retard entraînera un retrait d'un point sur la note du rapport.

Après avoir remis son rapport, l'élève-ingénieur doit fixer une date d'entretien avec son enseignant "référent" entre le 15/10 et le 01/12 de l'année en cours.

Evaluation

Le stage est évalué par l'enseignant "référent" (annexe 11). La note finale, attribuée par l'enseignant "référent", prendra alors en compte les trois éléments suivants :

- Le rapport de stage,
- Un entretien avec l'élève-ingénieur, entretien permettant de discuter du contenu et de la forme du rapport ainsi que d'évaluer la capacité de l'élève-ingénieur à analyser son expérience,
- La fiche d'appréciation complétée par le tuteur de stage (annexe 10).

Si l'enseignant "référent" juge la qualité du rapport insuffisante, il peut demander à l'élève-ingénieur de le réécrire, partiellement ou en totalité.

Confidentialité

Le rapport de stage peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4)**.** Dans ce cas, l'exemplaire du rapport recevra le cachet "confidentiel". et portera la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage, la version papier du rapport sera retournée à l'organisme d'accueil et selon le degré de confidentialité (*cf.* consignes annexe 9) la version numérique pourra être déposée sur le portail Mediadoc.

Articulation avec d'autres modules

- Sécurité au travail (UE 1)
- Sociologie du travail ouvrier (UE 3)

Stage à l'international (2ème année)

Le semestre 8 est réservé à une expérience de stage à l'international de 20 semaines. Il fait l'objet d'une définition précise dans le cadre général (spécialité agronomie : pages 21 à 23 ; et spécialité agroalimentaire : pages 26 à 29).

Toutefois, selon le projet professionnel de l'élève-ingénieur ou le statut d'élève fonctionnaire IAE, ce semestre pourra être aménagé selon les conditions et les modalités précisées ci-après (les éléments ne différant pas du cadre général figurent pour mémoire dans une police de petite taille, seuls les éléments spécifiques sont mis en exergue).

Civils	**Agroalim**	**Cas général**			**Stage international long 20 semaines minimum**	**S8 AA**
	Agronomie	**Cas Général**			**Stage international long 20 semaines minimum**	**S8 AG**
		Cas justifié par le projet professionnel de l'élève-ingénieur		Stage en France 8 semaines min.	Stage international long 12 semaines min.	S8 AG scindé
Fonctionnaires IAE	**Agronomie**	**Cas Général**	Stage EPLEFPA 2 semaines		**Stage international long 18 semaines**	**IAE AG long**
		Cas justifié par le projet professionnel de l'élève-ingénieur	Stage EPLEFPA 2 semaines	Stage en France 6 à 8 semaines	Stage international long 12 semaines min.	IAE AG scindé

<table>
<tr><th></th><th colspan="7">Calendrier Semestre 8</th></tr>
<tr><th></th><th>Mars</th><th>Avril</th><th>Mai</th><th>Juin</th><th>Juillet</th><th>Août</th></tr>
<tr><td>AA - AG</td><td>C (+session 2 exams)</td><td colspan="4">Stage à l’international (20 semaines minimum)</td><td colspan="2">C*</td></tr>
<tr><td>AG</td><td>C (+session 2 exams)</td><td colspan="3">Stage en organisme à l’international (12 semaines minimum)</td><td colspan="2">Stage en organisme en France (6 à 8 semaines)</td><td>C*</td></tr>
<tr><td>AG</td><td>C (+session 2 exams)</td><td colspan="2">Stage en organisme en France (6 à 8 semaines)</td><td colspan="3">Stage en organisme à l’international (12 semaines minimum)</td><td colspan="2">C*</td></tr>
<tr><td>AG - IAE</td><td>C (+session 2 exams)</td><td>Stage EPLEFPA</td><td colspan="5">Stage en organisme à l’international (18 semaines minimum)</td><td colspan="2">C*</td></tr>
<tr><td>AG - IAE</td><td>C (+session 2 exams)</td><td>Stage EPLEFPA</td><td colspan="3">Stage en organisme en France (6 à 8 semaines)</td><td>C*</td><td colspan="3">Stage en organisme à l’international (12 semaines minimum)</td></tr>
<tr><td>AG - IAE</td><td>C (+session 2 exams)</td><td>Stage EPLEFPA</td><td colspan="4">Stage en organisme à l’international (12 semaines minimum)</td><td>C*</td><td colspan="2">Stage en organisme en France (6 à 8 semaines)</td></tr>
</table>

C = Congés
C = Congés à positionner / moduler avant ou après le stage par l’élève-ingénieur*

Stage en organisme professionnel à l'international – spécialité agronomie *(élèves-ingénieur civils)*

Responsable pédagogique

Christel LANDRET (DSHS)
☎ 33 / (0)3 80 77 28 42 – e-mail : christel.landret@agrosupdijon.fr

Administration des stages
Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ 33 / (0)3 80 77 27 66 - e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Le stage en organisme professionnel à l'international a trois objectifs principaux :

- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, laboratoire de recherche, association …),
- Conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré,
- Immersion dans un contexte international (s'adapter dans un environnement culturel différent, connaître d'autres modes de fonctionnement…).

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire un projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur,
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Capacité à mettre en œuvre ses connaissances scientifiques et techniques, les méthodes et outils de l'ingénieur pour aboutir à un résultat
Capacité à gérer un projet en autonomie, à prendre des initiatives, à mobiliser son imagination, sa créativité, développer ses qualités d'observation et son esprit critique. Savoir organiser son travail, structurer sa démarche
Savoir restituer à l'écrit une démarche scientifique (méthodologie) et la production de résultats
Capacité à s'intégrer dans une structure professionnelle et dans un travail d'équipe
Aptitude à travailler dans un contexte internationale (maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture culturelle associée, adaptation aux contextes internationaux

Période

Ce stage se déroule sur la période mi mars à août pour une durée de 20 semaines minimum.

Organisme d'accueil

Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, une université, un centre de recherche public ou privé, une chambre consulaire, un parc naturel, une association, une administration… (hors exploitation agricole), à l'international.

Nombre d'ECTS

30 ECTS

Encadrement

Le suivi du stage est assuré :
- dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",
- à l'Institut Agro Dijon, par un enseignant appelé **enseignant** "**référent**", qui sera aussi le correcteur du rapport et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant (président de jury). Cet enseignant "référent", est désigné par le responsable pédagogique des stages.

Pendant le stage : un mois après le début du stage, l'élève-ingénieur doit envoyer à l'enseignant "référent" un ***court rapport*** exposant son sujet, les premières étapes de son plan de travail et, éventuellement, les problèmes rencontrés. L'enseignant "référent" est tenu de lui envoyer en retour ses commentaires. Il doit notamment s'assurer que la démarche suivie est conforme aux attendus de la formation ingénieur.

Modalités d'évaluation du stage

L'évaluation comporte 3 dimensions : l'appréciation par le tuteur de stage, le rapport de stage et la soutenance orale.

Le rapport de stage

Le document comportera :

- **1 page de garde** (selon le modèle en annexe 6),
- **1 résumé en français et 1 résumé en anglais,**
- **5 mots-clés illustrant le rapport et apparaissant sous les résumés,**
- **1 sommaire détaillé** (présentant également les annexes éventuelles classées et paginées),
- **1 introduction,**
- **1 bibliographie.**

Ce rapport est constitué de 2 parties :

- **Le corps de rapport** de stage limité à 30 pages (bibliographie et annexes incluses) : il doit permettre au lecteur de bien comprendre le contexte (organisationnel, agronomique, économique…) dans lequel s'insère la mission ainsi que le questionnement la sous-tendant. Il doit notamment présenter les objectifs de la mission, expliquer la démarche adoptée, présenter les résultats obtenus, une conclusion ainsi que la bibliographie mobilisée. Il ne doit donc pas se résumer à un compte rendu descriptif des activités réalisées. La conclusion doit également intégrer un retour d'expérience sur la progression personnelle du stagiaire durant le stage.
- A la suite du corps du rapport de stage, il doit être inclus une **annexe spécifique présentant le travail complémentaire demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion »** : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés - approche ergonomique, managériale ou interculturelle, (*environ 6* pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7, ce travail fera également l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9 – UE 13.)

Cas particulier des stages scindés en 2 (modalité 12 semaines + 8 semaines) : le travail complémentaire demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion» et qui s'appuie sur le stage à l'international doit obligatoirement figurer en annexe du rapport de stage mais ne fera pas l'objet de l'évaluation réalisée dans le cadre du module Développement Professionnel et Insertion du semestre 9. Le travail complémentaire sera également réalisé dans le cadre du stage en France et sera le support de l'évaluation du module Développement Professionnel et Insertion en S9.

Le rapport sera obligatoirement rédigé en français et dactylographié. Le texte doit être saisi en police Times New Roman format 12, avec un interligne simple. L'expression française, l'orthographe, la ponctuation et la présentation doivent être soignées. Le texte principal et les annexes doivent être numérotés.

Remise du rapport

A la date indiquée par le bureau des stages, l'élève-ingénieur doit obligatoirement avoir déposé:

- 1 exemplaire au format PDF sur la plateforme HélianTICE,
- 1 exemplaire au format PDF via le portail Médiadoc (*cf.* consignes annexe 9).

Pour tout retard de remise du rapport, l'élève-ingénieur s'expose à une pénalité de retard conformément à la grille d'évaluation du rapport de stage international.

En cas de retard, un délai minimal d'une semaine doit être également respecté entre le dépôt du rapport, et la date de soutenance orale. Passé ce délai, l'enseignant-référent est fondé à annuler la soutenance. Sauf raison médicalement attestée, la note de 0 est posée sur l'écrit et l'oral et l'élève-ingénieur renvoyé en 2ème session.

Dans cette situation, l'élève-ingénieur doit convenir avec l'enseignant référent d'une nouvelle échéance de remise du rapport, et avec l'enseignant référent et le président de jury, d'une nouvelle date de soutenance dans la foulée. La 2ème session doit se tenir impérativement avant le 31 décembre de l'année.

A noter : un rapport intermédiaire aura été au préalable soumis à l'enseignant "référent" en retour de stage.

Soutenance orale

Le stage donne lieu à une ***soutenance orale***, en français. Ce sera l'occasion pour l'élève-ingénieur de montrer sa capacité de communication et sa maîtrise du sujet traité au travers de la présentation du rapport et de la qualité des réponses apportées aux questions du jury. La soutenance orale se déroule sans la présence du maître de stage.

Le jury de soutenance en charge de l'évaluation de la restitution est composé de l'enseignant "référent" et d'un 2nd enseignant (également désigné par le responsable pédagogique des stages) qui a la tâche de présider le jury. Ce dernier, n'est pas réputé avoir lu le rapport de stage et a pour rôle d'animer les débats et de veiller à leur bonne

tenue (gardien du temps, attribution de la parole…). Cet oral comprend 20 minutes de présentation suivi de 20 minutes questions/réponses et de 5 minutes pour la délibération du jury de soutenance.

Evaluation du stage

L'évaluation est effectuée après délibération à l'issue de la soutenance orale, elle prend en compte :

- La compréhension du contexte de la mission,
- La capacité à expliciter le questionnement sous-tendant la mission confiée par l'organisme d'accueil,
- La cohérence et la rigueur de la démarche suivie, le niveau des concepts utilisés, etc,
- La forme du document et de la présentation, etc.

La note finale prend en compte :

- La note attribuée au rapport écrit, par l'enseignant "référent" (coef 0,5)
- La note attribuée à la présentation orale par le jury de soutenance (coef 0,25)
- La note attribuée par le tuteur de stage (annexe 12a) (coef 0,25)

Le détail des notes ainsi que les appréciations portées par les correcteurs sont communiqués à l'élève-ingénieur à l'issue de la soutenance (annexe 13), par le président de jury de soutenance.

Cas particulier des étudiants inscrits en Master Agroécologie

Un premier stage d'initiation à la recherche de 3 mois minimum doit être réalisé en fin de second semestre du M1, période qui coïncide avec la période de stage des Ingénieurs au semestre 8. **Sous réserve qu'il soit réalisé dans un laboratoire de recherche à l'international et après validation du sujet et de l'organisme d'accueil par le responsable du M1 Agroécologie, le stage S8 est équivalent au stage M1.**

Une double validation du rapport et de la soutenance de stage devra être conduite par les enseignants de l'Institut Agro Dijon et du Master Agroécologie. Le stage donnera lieu à un **seul rapport écrit**, qui sera évalué de façon distincte dans les deux formations.

Le document doit respecter les consignes générales de la formation d'ingénieur : le corps du rapport de stage sera limité à 30 pages (bibliographie et annexes incluses). Outre que le contenu respectera les consignes du livret de stage S8, l'étudiant veillera à une teneur scientifique plus affirmée dans l'écriture, en respectant une présentation académique de son document (introduction, matériel et méthodes, résultats et discussion).

Une annexe spécifique présentant le travail complémentaire demandé dans le cadre du module Développement Professionnelle et Insertion, doit être inclus à la suite du corps du rapport de stage. Seul le corps du rapport de stage sera évalué dans le cadre du M1. L'évaluation du stage étant un préalable à l'admission en M2, le rapport doit être rendu pour le 1er septembre de l'année en cours au plus tard.

La soutenance du rapport de stage fera l'objet de deux présentations orales : pour le M1, sous la forme d'un entretien de 25 mn avec deux enseignants dont l'enseignant "référent" ; pour la formation d'ingénieurs, selon les modalités de soutenance habituelles du stage S8 de la spécialité agronomie.

Le suivi du stage S8 sera réalisé par un enseignant de l'Institut Agro Dijon qui participera à l'oral d'entretien du M1 et à sa notation.

Confidentialité

Le rapport de stage peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4). Dans ce cas, l'exemplaire du rapport recevra le cachet "confidentiel". et portera la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage, la version papier du rapport sera retournée à l'organisme d'accueil et selon le degré de confidentialité (*cf.* consignes annexe 9) la version numérique pourra être déposée sur le portail Mediadoc.

Travail complémentaire

Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle).

Ce travail d'analyse doit être présenté en annexe du rapport de stage à l'international (*environ 6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7)* et fera l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9."

Articulation avec d'autres modules

- Partir à l'international (UE 4 et 9)
- Développement Professionnel et Insertion (UE 4, 9 et 13)

Stages du semestre 8 pour les élèves-ingénieur fonctionnaires (IAE) – spécialité agronomie

Stage « découverte de l'emploi en EPLEFPA[1] »

Responsable pédagogique

Jérôme MARCEL (DFPRO)☎ 33 / (0)3 80 7728 39– e-mail : jerome.marcel@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Ce stage a pour objectifs principaux de découvrir un EPLEFPA et de comprendre son environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes, de mettre en œuvre ses compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de gestion de projet.

Ce stage réalisé par groupe de 3 ou 2 élèves-ingénieur au sein d'un même établissement (en lien avec la DRAAF), doit permettre à chaque élève-ingénieur de participer aux projets de développement professionnel et territorial de l'établissement (*cf.* note de service publiée annuellement).

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Découvrir et comprendre l'environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la DRAAF
Mettre en œuvre ses compétences en matières d'analyse territoriale et de gestion / de projets
Restituer des travaux à un commanditaire

Période

Ce stage se déroule sur la période 2ième quinzaine de mars, pour une durée de 2 semaines.

Organisme d'accueil

Ce stage se déroule au sein d'un EPLEFPA.

Nombre d'ECTS

4 ECTS

Stage en organisme professionnel à l'international

Responsable pédagogique

Christel LANDRET (DSHS)
☎ 33 / (0)3 80 77 28 42 – e-mail : christel.landret@agrosupdijon.fr

Administration des stages

Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ 33 / (0)3 80 77 27 66 - e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Se reporter au cas général (page 20)

Le stage en organisme professionnel à l'international a trois objectifs principaux :

- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, laboratoire de recherche, association …),
- Conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré,
- Immersion dans un contexte international (s'adapter dans un environnement culturel différent, connaître d'autres modes de fonctionnement, d'apprentissage, …).

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Se reporter au cas général (page 20)

Période

Ce stage se déroule sur la période avril à août pour une durée de 18 semaines minimum.

Organisme d'accueil

Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, une université, un centre de recherche public ou privé, une chambre consulaire, un parc naturel, une association, une administration… (hors exploitation agricole), à l'international.

Nombre ECTS

26 ECTS

[1] *EPLEFPA = Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole*

Encadrement	**Encadrement**
Le suivi du stage est assuré : - dans chaque l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**", - à l'Institut Agro Dijon, par un **enseignant** "**référent**", qui sera chargé du suivi pédagogique au cours du stage.	Le suivi du stage est assuré : - dans chaque l'organisme d'accueil, par un "tuteur de stage", - à l'Institut Agro Dijon, par un enseignant "référent", qui sera aussi le correcteur du rapport de stage et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant.
Modalités d'évaluation du stage	**Modalités d'évaluation du stage**
Le stage est évalué par le tuteur de stage sur la base d'une restitution orale et par l'enseignant « référent » sur la base d'un rapport écrit (cf. note de service)	*Se reporter au cas général (page 21)*
	Cas particulier des étudiants inscrits en Master Aé
	Se reporter au cas général (page 22)
Confidentialité	
Se reporter au cas général (page 22)	
	Travail complémentaire
	Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle). Ce travail d'analyse doit être présenté en annexe du rapport de stage à l'international (*environ 6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7)* et fera l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9."
Articulation avec d'autres modules	
• Partir à l'international (UE 4 et 9) • Développement Professionnel et Insertion (UE 4, 9 et 13)	

Stage de recherche à l'international – spécialité agroalimentaire

Responsable pédagogique

Gaëlle ROUDAUT (DSAN)
☎ 33 / (0)3 80 77 40 58 – e-mail : gaelle.roudaut@agrosupdijon.fr

Administration des stages
Maryline CHARLET (DEVE)
☎ 03 80 77 40 27 - e-mail : maryline.charlet@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Le stage de recherche à l'international a trois objectifs principaux :

- Formation par la recherche (et non à la recherche): conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré,
- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, laboratoire de recherche…),
- Immersion dans un contexte international (s'adapter dans un environnement culturel différent, connaître d'autres modes de fonctionnement…).

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire une expérimentation, en autonomie, dans un contexte de recherche,
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Le premier objectif du stage est de confronter l'élève-ingénieur à un problème pour lequel il n'existe pas de solution toute faite, donc de le conduire à réfléchir d'une manière nouvelle et à développer ses qualités d'observation et de critique. En conséquence, le travail confié à l'élève-ingénieur ne doit pas se limiter à un travail de technicien : ***la réflexion doit primer sur la manipulation***. Il doit aussi permettre l'***intégration dans un travail d'équipe***.
Ce stage donne lieu à un contrat "à intérêts partagés" entre le laboratoire d'accueil, l'école et le stagiaire. L'objectif du laboratoire est que le travail de recherche confié soit réalisé avec efficacité. L'objectif de l'école est que le stage mobilise les différentes capacités que l'on attend d'un ingénieur.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Mettre en œuvre ses connaissances scientifiques et techniques, les méthodes et outils de l'ingénieur pour aboutir à un résultat
Mettre en œuvre une expérimentation dans un contexte de recherche
Gérer un projet en autonomie, prendre des initiatives, mobiliser son imagination, sa créativité, développer ses qualités d'observation et son esprit critique
Organiser son travail, structurer sa démarche
Restituer à l'écrit une démarche scientifique (méthodologie) et la production de résultats
S'intégrer dans une structure professionnelle et dans un travail d'équipe
Travailler dans un contexte international (maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, ouverture culturelle associée, adaptation aux contextes internationaux)

Période

Ce stage se déroule sur la période mi mars à août pour une durée de 20 semaines.

Organisme d'accueil

Ce stage se déroule au sein d'une université ou d'un centre de recherche public ou privé, à l'international.

Nombre d'ECTS

30 ECTS

Encadrement

Le suivi du stage est assuré :
- dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",
- à l'Institut Agro Dijon, par un **enseignant** "**référent**" et qui sera aussi le correcteur du rapport et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant (président de jury). Cet enseignant est désigné par le responsable pédagogique des stages.

Recherche du stage

La recherche des stages sera orientée sur la base des thématiques d'intérêt, puis de localisation des équipes de recherche en utilisant le fichier des stages de recherche en agroalimentaire préparé par le bureau de stages ou les sites de publications scientifiques (Sciencedirect, Googlescholar, Pubmed…). Ces ressources sont accessibles depuis le portail Médiadoc.

Déroulement du stage

Le stage « recherche » comprend classiquement ***trois phases*** :

- La première consiste en une ***mise au point bibliographique***, c'est à dire en une analyse approfondie et critique de la littérature scientifique concernant le sujet du stage. Elle conditionne la suite ; en effet, il ne peut y avoir de progrès dans la connaissance s'il n'y a pas, au départ, d'actualisation bibliographique. Parmi les publications, il convient de distinguer deux niveaux : les publications originales rapportant des expérimentations et les articles de synthèse qui sont des compilations des précédentes. L'étude bibliographique doit se faire au début du stage et être complétée au fur et à mesure de l'avancement de la recherche.
- La deuxième phase est la phase d'***expérimentation***. Il ne s'agit pas seulement de programmer des mesures, de les faire et de les interpréter. Il faut tout d'abord définir le protocole opératoire, puis le soumettre au responsable du projet avant de commencer les expérimentations. Les résultats seront discutés avec le responsable avant d'entreprendre la suite des travaux. Cette étape d'analyse, d'interprétation et de discussion – voire de remise en cause – des résultats est absolument essentielle ; elle va déterminer la qualité du travail.
  Il est possible que le laboratoire d'accueil ait déjà effectué la mise au point bibliographique et ait défini le protocole opératoire. Cette démarche n'interdit pas à l'élève-ingénieur – bien au contraire – de s'approprier ces deux premières phases, en même temps qu'il débute les expérimentations.
- La troisième phase est la phase de ***rédaction du rapport***.

Modalités d'évaluation du stage

Rédaction du rapport du stage

Pendant le stage : un mois après le début du stage, l'élève-ingénieur doit envoyer à l'enseignant "référent" un ***court rapport*** exposant son sujet, les premières étapes de son plan de travail et, éventuellement, les problèmes rencontrés. L'enseignant "référent" est tenu de lui envoyer en retour ses commentaires. Il doit notamment s'assurer que la démarche suivie est bien une véritable démarche de recherche, tout en prenant garde de ne pas faire d'ingérence dans les programmes de recherche du laboratoire d'accueil.

Il est possible que le tuteur de stage attende avant tout du stagiaire un rapport présentant tous les résultats obtenus, ce qui ne correspond pas aux exigences de l'école. Dans cette situation, un travail de réécriture s'imposera et l'élève-ingénieur sera amené à rédiger deux documents :

- Un document destiné au tuteur de stage (en anglais ou dans la langue du pays du laboratoire d'accueil, lorsque le stage de recherche est effectué à l'international) et corrigé par lui avant le départ de l'élève-ingénieur du laboratoire,

- Le rapport destiné à l'Institut Agro Dijon, en Français.

En ce qui concerne ce dernier, l'élève-ingénieur doit rédiger un premier texte (en respectant les consignes données ci-après) et le remettre à son enseignant "référent". Celui-ci l'étudiera et en discutera avec lui, dans le but d'apporter des améliorations, sur le fond comme sur la forme. Cette première version du rapport est prise en compte pour l'évaluation finale du rapport par l'enseignant "référent", il est donc primordial d'y apporter le plus grand soin.

Le rapport de stage comportera :

- **1 page de garde** (selon le modèle en annexe 6)
- **1 résumé en français et 1 résumé en anglais**
- **5 mots-clés illustrant le rapport et apparaissant sous les résumés,**
- **1 sommaire détaillé** (présentant également les annexes éventuelles classées),
- **1 bibliographie.**

Ce rapport est constitué de 2 parties :

- **Une partie scientifique**, rédigée sous la forme d'une publication scientifique[2] (20 pages illustrations comprises) avec :
  - Une introduction exposant l'objectif des recherches entreprises et faisant une mise au point bibliographique du sujet,
  - Une partie décrivant de façon précise les matériels et méthodes utilisés, en particulier ceux qui sont originaux,
  - Une partie exposant les résultats obtenus,
  - Une discussion permettant d'apprécier la contribution du travail au progrès des connaissances ; cette discussion doit être critique et peut dans certains cas être intégrée à la partie « résultats », cette dernière devenant alors « résultats et discussion »,
  - Une conclusion,
  - La liste des références bibliographiques citées dans le texte (non paginées)
  - Les annexes (non paginées).
- A la suite du corps du rapport de stage, il doit être inclus une **annexe spécifique présentant le travail complémentaire demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion »** : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés - approche ergonomique, managériale ou interculturelle, (*environ 6* pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7, ce travail fera également l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9 – UE 13.)

Rédiger ***la partie scientifique du rapport sous la forme d'une publication*** constitue une formation à la rédaction précise et concise d'un texte scientifique mettant en évidence la contribution du travail effectué à la connaissance. Cette phase exige un certain recul par rapport à l'expérimentation. Elle consiste à choisir les tableaux et les figures et à les mettre en forme. Il faut ensuite relier de façon logique les différentes parties de l'étude et écrire l'introduction et la conclusion.

Le rapport sera obligatoirement rédigé en français et dactylographié. Le texte doit être saisi en police Times New Roman format 12, avec un interligne simple. L'expression française, l'orthographe, la ponctuation et la présentation doivent être soignées. Le texte principal et les annexes doivent être numérotés. La numérotation des pages doit commencer après le sommaire (la page n°1 démarre donc à l'introduction et la dernière page finit à la conclusion).

La rédaction en anglais n'est autorisée qu'à la double condition que le laboratoire d'accueil (le tuteur de stage ou le responsable du laboratoire) en fasse une demande écrite et motivée et que la nature de cette motivation soit appréciée par l'enseignant "référent" ou à défaut le responsable pédagogique des stages. Dans l'hypothèse où l'enseignant "référent" ou à défaut le responsable pédagogique des stages accepte cette demande, une synthèse en français doit alors être jointe au rapport. Cette synthèse, d'environ 10 000 caractères (espaces compris) (environ 5 pages), devra bien mettre en évidence les points les plus significatifs de la démarche expérimentale et les principaux résultats obtenus, et comporter deux illustrations (tableaux ou figures). Cette synthèse en Français sera prise en compte dans l'évaluation, au même titre de que le rapport en anglais.

Remise du rapport

L'élève-ingénieur doit envoyer un exemplaire de son rapport à son enseignant "référent" dès la 1ère semaine de la rentrée en semestre 9, pour permettre des corrections.

A la date indiquée par le bureau des stages, l'élève-ingénieur doit obligatoirement avoir déposé:

- 1 exemplaire au format PDF sur la plateforme HélianTICE
- 1 exemplaire au format PDF via le portail Médiadoc (*cf.* consignes annexe 9).

L'élève-ingénieur doit également envoyer un exemplaire du rapport à son tuteur de stage.

Les rapports déposés au-delà du délai de rigueur, sans dérogation écrite de l'enseignant "référent" ou du responsable pédagogique des stages, seront pénalisés.

[2] *Consulter les "Recommandations aux auteurs" ("Instructions to authors") insérées régulièrement dans les revues scientifiques.*

Soutenance orale

Le stage donne lieu à une ***soutenance orale***, en français, illustrée par vidéo-projection. Au cours de cette présentation, l'élève-ingénieur doit montrer qu'il a compris le travail qui lui a été confié et faire un effort d'explication et de distanciation par rapport à ce travail. En aucun cas il ne saurait effectuer un compte-rendu exhaustif de son travail de recherche. L'exposé oral sera suivi de questions et d'une discussion. Si, lors de cette présentation, le jury de soutenance estime la qualité du texte écrit insuffisante, il peut demander à l'élève-ingénieur de réécrire son rapport.

Le jury de soutenance est composé de l'enseignant "référent" et d'un 2nd enseignant (également désigné par le responsable pédagogique des stages) qui a la tâche de présider le jury. Ce dernier, n'est pas réputé avoir lu le rapport de stage et a pour rôle d'animer les débats et de veiller à leur bonne tenue (gardien du temps, attribution de la parole…).

La durée de l'oral est de 45 minutes : 20 minutes présentation + 20 minutes questions/réponses + 5 minutes délibération du jury de soutenance. La soutenance se déroule sans la présence du maître de stage.

Evaluation du stage

La note finale prend en compte (annexe 15) :

- La note attribuée au rapport écrit, par l'enseignant "référent" (coef 0,5)
- La note attribuée à la présentation orale par le jury de soutenance (coef 0,25)
- La note attribuée par le tuteur de stage (annexe 14) (coef 0.25)

Cconfidentialité

Le rapport de stage peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4). Dans ce cas, l'exemplaire du rapport recevra le cachet "confidentiel". et portera la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage et selon le degré de confidentialité (*cf.* consignes annexe 9) la version numérique pourra être déposée sur le portail Mediadoc.

Travail complémentaire

Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle).

Ce travail d'analyse doit être présenté en annexe du rapport de stage à l'international (*environ 6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7)* et fera l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9."

Articulation avec d'autres modules

- Partir à l'international (UE 4 et 9)
- Développement Professionnel et Insertion (UE 4, 9 et 13)

Choix de scinder le semestre 8 en 2 stages (au sein d'organismes de nature différente), en réponse à son projet professionnel, pour les élèves-ingénieur civils - spécialité agronomie *(uniquement)*

Stage en organisme professionnel à l'international

Stage en organisme professionnel en France

Responsable pédagogique

Christel LANDRET (DSHS)
☎ 33 / (0)3 80 77 28 42 – e-mail : christel.landret@agrosupdijon.fr

Administration des stages

Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ 33 / (0)3 80 77 27 66 - e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Se reporter au cas général (page 20)

Le stage en organisme professionnel à l'international a trois objectifs principaux :

- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, laboratoire de recherche, association …),
- Conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré,
- Immersion dans un contexte international (s'adapter dans un environnement culturel différent, connaître d'autres modes de fonctionnement, d'apprentissage, …).

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Objectifs pédagogiques

Le stage en organisme professionnel en France a deux objectifs principaux :

- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, association …),
- Conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré.

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Se reporter au cas général (page 20)

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Capacité à mettre en œuvre ses connaissances scientifiques et techniques, les méthodes et outils de l'ingénieur pour aboutir à un résultat,
Capacité à mettre en œuvre une expérimentation dans un contexte de recherche,
Capacité à gérer un projet en autonomie, à prendre des initiatives, à mobiliser son imagination, sa créativité, développer ses qualités d'observation et son esprit critique,
Savoir organiser son travail, structurer sa démarche,
Savoir restituer à l'écrit une démarche scientifique (méthodologie) et la production de résultats,
Capacité à s'intégrer dans une structure professionnelle et dans un travail d'équipe.

Période

Ce stage se déroule sur la période mi mars à août pour une durée de 12 semaines minimum.

Période

Ce stage se déroule sur la période mi mars à août pour une durée de 8 semaines minimum.

Organisme d'accueil	Organisme d'accueil
Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, une université, un centre de recherche public ou privé, une chambre consulaire, un parc naturel, une association, une administration… (hors exploitation agricole), à l'international.	Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, un centre de recherche privé, une chambre consulaire, un parc naturel, une association, une administration… (hors exploitation agricole et université et centre de recherche public), en France.
Nombre d'ECTS	**Nombre ECTS**
18 ECTS	12 ECTS

Encadrement

Le suivi de ces 2 stages est assuré :
- dans chaque l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",
- à l'Institut Agro Dijon, par un **enseignant** "**référent**", qui sera aussi le correcteur du rapport de stage et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant. Cet enseignant est désigné par le responsable pédagogique des stages.

Un même enseignant "référent", sera désigné pour les 2 stages (sauf exception).

Modalités d'évaluation du stage	Modalités d'évaluation du stage
Se reporter au cas général (page 21)	Il sera demandé au tuteur de stage une appréciation sur le comportement professionnel de l'élève-ingénieur (annexe 12b). *Il est possible que le tuteur de stage attende avant tout du stagiaire un rapport présentant tous les résultats obtenus. Ce rapport ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de ce stage mais devra être remis au tuteur de stage.*
Confidentialité	
Se reporter au cas général (page 22)	
Travail complémentaire	**Travail complémentaire**
Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle). <u>Ce travail complémentaire doit être présenté en annexe du rapport de stage à l'international (6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7) et ne fera pas l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9.</u>	Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle). <u>Ce travail complémentaire (6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7) fera l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9.</u>

Articulation avec d'autres modules

- Partir à l'international (UE 4 et 9)
- Développement Professionnel et Insertion (UE 4, 9 et 13)

Choix de scinder la période de stage long S8 en 2 stages (au sein d'organismes de nature différente), en réponse à son projet professionnel, pour les élèves-ingénieur fonctionnaires (IAE) – spécialité agronomie

Stage « découverte de l'emploi en EPLEFPA »

Responsable pédagogique

Jérôme MARCEL (DFPRO)
☎ 33 / (0)3 80 77 28 39 – e-mail : jerome.marcel@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Ce stage a pour objectifs principaux de découvrir un EPLEFPA et de comprendre son environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes, de mettre en œuvre ses compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion/animation de gestion de projet.

Ce stage réalisé par groupe de 3 ou 2 élèves au sein d'un même établissement (en lien avec la DRAAF), doit permettre à chaque élève-ingénieur de participer aux projets de développement professionnel et territorial de l'établissement *cf.* note de service publiée annuellement).

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Découvrir et comprendre l'environnement et les mécanismes institutionnels internes et externes de l'EPLEFPA et de la DRAAF,
Mettre en œuvre ses compétences en matière d'analyse territoriale et de gestion de projets,
Restituer des travaux à un commanditaire.

Période

Ce stage se déroule sur la période 2ième quinzaine de mars.

Stage en organisme professionnel à l'international

Responsable pédagogique

Christel LANDRET (DSHS)
☎ 33 / (0)3 80 77 28 42 – e-mail : christel.landret@agrosupdijon.fr

Administration des stages
Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ 33 / (0)3 80 77 27 66 - e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Se reporter au cas général (page 20)

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Se reporter au cas général (page 20)

Période

Ce stage se déroule sur la période avril à août pour une durée de 6 à 8 semaines.

Stage en organisme professionnel en France

Objectifs pédagogiques

Le stage en organisme professionnel en France a deux objectifs principaux :

- Connaissance et compréhension du fonctionnement d'une organisation professionnelle (entreprise, laboratoire de recherche, association …),
- Conduire une mission en réponse à la demande d'un commanditaire en restituant les résultats dans un rapport de synthèse structuré.

Ce stage doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Conduire projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur
- Comprendre et analyser le fonctionnement de la structure d'accueil.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Capacité à mettre en œuvre ses connaissances scientifiques et techniques, les méthodes et outils de l'ingénieur pour aboutir à un résultat,
Capacité à mettre en œuvre une expérimentation dans un contexte de recherche,
Capacité à gérer un projet en autonomie, à prendre des initiatives, à mobiliser son imagination, sa créativité, développer ses qualités d'observation et son esprit critique,
Savoir organiser son travail, structurer sa démarche,
Savoir restituer à l'écrit une démarche scientifique (méthodologie) et la production de résultats,
Capacité à s'intégrer dans une structure professionnelle et dans un travail d'équipe.

Période

Ce stage se déroule sur la période avril à août pour une durée de 12 semaines minimum.

Organisme d'accueil	**Organisme d'accueil**	**Organisme d'accueil**
Ce stage se déroule au sein d'un EPLEFPA.	*Se reporter au cas général (page 20)*	Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, un centre de recherche privé, une chambre consulaire, un parc naturel, une association, une administration… (hors exploitation agricole et université et centre de recherche public) en France.
Nombre d'ECTS	**Nombre ECTS**	**Nombre ECTS**
4 ECTS	18 ECTS	8 ECTS
Encadrement	**Encadrement**	**Encadrement**
Le suivi du stage est assuré : - dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**", - à l'Institut Agro Dijon, par un enseignant "référent".	Le suivi de ces 2 stages est assuré : - dans chaque l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**", - à l'Institut Agro Dijon, par un enseignant "référent", qui sera aussi le correcteur du rapport de stage et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant. Un même tuteur sera désigné pour les 2 stages (sauf exception). Cet enseignant est désigné par le responsable pédagogique des stages.	
Modalités d'évaluation du stage	**Modalités d'évaluation du stage**	**Modalités d'évaluation du stage**
Le stage est évalué par le tuteur de stage sur la base d'une restitution orale et par l'enseignant « référent » sur la base d'un rapport écrit (*cf.* note de service)	*Se reporter au cas général (page 22)*	L'évaluation prend uniquement en compte la note attribuée par le tuteur de stage (annexe 12b). *Il est possible que le tuteur de stage attende avant tout du stagiaire un rapport présentant tous les résultats obtenus. Ce rapport ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de ce stage mais devra être remis au tuteur de stage.*
Confidentialité		
Se reporter au cas général (page 22)		
	Travail complémentaire	**Travail complémentaire**
	Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle). <u>Ce travail complémentaire doit être présenté en annexe du rapport de stage à l'international (6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7) et ne fera pas l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9.</u>	Ce stage est également le support d'un travail demandé dans le cadre du module « Développement Professionnel et Insertion » (UE 13) : analyse de situations vécues selon les différents axes proposés (approche ergonomique, managériale ou interculturelle). <u>Ce travail complémentaire (6 pages - cf. consignes transmises durant le module Développement Professionnel et Insertion du semestre 7) fera l'objet d'une restitution et de discussions en groupe en début de S9.</u>

Articulation avec d'autres modules

- Partir à l'international (UE 4 et 9)
- Développement Professionnel et Insertion (UE 4, 9 et 13)

Stage de fin d'études

Responsables pédagogiques

Spécialité agronomie

« **APOGEE** : Agroécologie pour des productions végétales durables »
Sylvie GRANGER / Wilfried QUEYREL (D2A2E)
e-mail : sylvie.granger@agrosupdijon.fr
wilfried.queyrel@agrosupdijon.fr

« **RD2C2 :** Ressources, Données, Diagnostics, Changements climatiques »
Marjorie UBERTOSI / Nicolas CHEMIDLIN (D2A2E)
e-mail : marjorie.ubertosi@agrosupdijon.fr
nicolas.chemidlin@agrosupdijon.fr

« **IDE** : Ingénierie de l'élevage »
Sophie BOURGETEAU / Sylvie MUGNIER (D2A2E)
e-mail : sophie.bourgeteau@agrosupdijon.fr
sylvie.mugnier@agrosupdijon.fr

« **STEA** : Sciences et Techniques des Equipements Agricoles – ISEAE »
Sylvain VILLETTE (D2A2E)
e-mail : sylvain.villette@agrosupdijon.fr

« **AGIR sur les territoires** : Agricultures, Alternatives, Gouvernance, Initiatives, Ruralités »
Yannick SENCEBE (DSHS)
e-mail : yannick.sencebe@agrosupdijon.fr

Spécialité agroalimentaire

« **PROC'IDé** : Productions alimentaires: innovation et durabilité »
« **SUFFICIENT** : SUstainable Food Formulation: Innovation, Choice of Ingredients; Energy, Nutrition Trade challenges »
« **NutriSensAs :** Nutrition, sensorialité, alimentation, santé, sécurité »
« **BIOMIFA** : Biologie Microbiennes et Fermentations Alimentaires »
« **FoodPack** : Les emballages à contact alimentaire »

« **TroPifons** : Processing engineering and product development for inter - tropical food and nutritional security » / (ESIROI)

Thomas KARBOWIAK (DSAN)
e-mail : thomas.karbowiak@agrosupdijon.fr

« **SOFEAA** : Stratégies et Organisation des Filières et Entreprises Agricoles et Agroalimentaires »
Delphine GALLAUD / Leslie CARNOYE (DSHS)
e-mail : delphine.gallaud@agrosupdijon.fr / leslie.carnoye@agrosupdijon.fr

« **CCV** : Connaissance et Commerce des Vins»
Corinne TANGUY (DSHS)
e-mail : corinne.tanguy@agrosupdijon.fr

« **DN2A** : Data numérique pour l'agriculture et l'agroalimentaire »
Pierre-Yves LOUIS (DSIP)
e-mail : pierre-yves-louis@agrosupdijon.fr

Administration des stages

Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ (0)3 80 77 27 66
e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Maryline CHARLET (DEVE)
☎ (0)3 80 77 40 27
e-mail : maryline.charlet@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Le stage de fin d'études est l'occasion de réaliser une mission de niveau ingénieur. Il est le point d'orgue de la formation et donne lieu à la rédaction d'un mémoire de fin d'études.

Le mémoire est un travail écrit et personnel par lequel l'élève-ingénieur montre qu'il est capable d'exposer et développer une question relevant de sa spécialité et prouve sa capacité à mettre en œuvre ses connaissances et les méthodes acquises au cours de ses études, selon une démarche argumentée logique et cohérente.
Le mémoire est un travail d'intégration des connaissances. Il prend la forme d'une contribution personnelle et originale dans un champ d'étude déterminé des sciences de l'ingénieur.
Le mémoire doit retranscrire l'ensemble de la démarche mise en œuvre par l'élève-ingénieur, depuis l'élaboration de la problématique (contraintes, questions qui se posent…) jusqu'à l'analyse critique de son travail.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Savoir mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique liées à une spécialité
Identifier et résoudre des problèmes complexes
Savoir définir des objectifs, organiser son travail, initier ou conduire des collaborations, développer de nouveaux procédés et les évaluer
Savoir prendre en compte les enjeux de l'organisme d'accueil et les besoins de la société
S'insérer dans la vie professionnelle et s'intégrer dans une organisation

Période

Le stage se déroule sur la période de mi-mars à fin septembre pour une durée minimum de 20 semaines à 6 mois maximum.

Cas particuliers des élèves-ingénieur fonctionnaires (IAE) : le stage de fin d'études ne pourra se dérouler au-delà du 31 août de l'année en cours, dans le respect des 20 semaines minimum.

Organisme d'accueil

Le stage se déroule, en France ou à l'international :

- Pour la spécialité agroalimentaire : dans une entreprise (ou dans un centre de recherche public ou privé pour les étudiants en double cursus MP², P2FOOD, NS)
- Pour la spécialité agronomie : dans une entreprise, un centre de recherche public ou privé, une chambre consulaire, une université, un parc naturel, une association, une administration…

Nombre d'ECTS

30 ECTS

Particularités

Elèves-ingénieur réalisant la dominante TROPIFONS : le stage de fin d'études est réalisé et évalué selon les mêmes conditions que les autres élèves-ingénieur de l'Institut Agro Dijon. Si le stage se déroule en métropole, l'enseignant référent sera un enseignant de l'Institut Agro Dijon. Si le stage se déroule à La Réunion, l'enseignant référent sera un enseignant de l'ESIROI. Lors de la soutenance orale, le jury sera composé d'enseignants des deux écoles.

Elèves-ingénieur de l'ESIROI réalisant une dominante à l'Institut Agro Dijon : le stage de fin d'études est réalisé et évalué selon les mêmes conditions que les élèves-ingénieur de l'Institut Agro Dijon.

Elèves-ingénieur en EXEAT dans un établissement d'enseignement français : le stage de fin d'études est réalisé et évalué selon les modalités définies par le programme pédagogique de l'établissement d'accueil.

Elèves-ingénieur en EXEAT dans un établissement d'enseignement international : le stage de fin d'études est réalisé et évalué selon les modalités définies par le programme pédagogique de la formation Ingénieur de l'Institut Agro Dijon. Pour ce faire, ces étudiants sont « rattachés » à une dominante d'approfondissement en cohérence avec leur parcours académique et le thème de stage d'études choisi.

Elèves-ingénieur en INEAT : le stage de fin d'études est réalisé et évalué selon les modalités définies par convention entre l'Institut Agro Dijon et l'établissement d'origine.

Elèves-ingénieur salariés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage : la mission en entreprise fait l'objet de la rédaction d'un mémoire et d'une soutenance orale selon les mêmes modalités que les élèves-ingénieur en stage de fin d'études.

Préparation du stage : le pré-mémoire

Une formation méthodologique pour la réalisation du mémoire (pré-mémoire) est assurée, au cours de la dominante d'approfondissement (semestre 9). Ce travail individuel de l'élève-ingénieur, réalisé en lien avec un enseignant (responsable de la dominante d'approfondissement ou enseignant "référent") et le commanditaire, permet de définir le cadre d'analyse, de faire le travail de recherche bibliographique et de définir la méthode d'étude avant le départ en stage. Il peut faire l'objet d'un travail écrit et/ou d'une présentation orale en présence de l'équipe pédagogique de la dominante d'approfondissement.
Cette première étape du mémoire de fin d'études permet à l'élève-ingénieur d'être rapidement opérationnel dans l'organisme et est bénéfique pour le travail de rédaction du mémoire.

Encadrement

Le stage de fin d'études est réalisé sous la direction conjointe d'un tuteur de stage et d'un enseignant "référent", désigné, avant le départ en stage, par le responsable de la dominante d'approfondissement (spécialité agronomie) / par le responsable pédagogique des stages (spécialité agroalimentaire).

Les trois étapes avant la soutenance du mémoire sont les suivantes :

- **Un mois après le début du stage**, transmission à l'enseignant "référent" des informations relatives au contexte du sujet et aux éventuelles réorientations intervenues depuis l'élaboration de la convention de stage et du pré-mémoire,
- **A mi-parcours**, transmission à l'enseignant "référent" du plan détaillé du mémoire,
- **Trois semaines avant la soutenance**, transmission à l'enseignant "référent" d'un document écrit complet déclenchant l'autorisation à soutenir.

Ces 3 étapes pourront être complétées, lorsque cela est possible, par une rencontre entre l'enseignant "référent", le tuteur de stage et l'élève-ingénieur, sur le site de stage.

Cas particuliers des élèves-ingénieurs en EXEAT :

- **Dans un établissement d'enseignement français,** l'élève-ingénieur est encadré par un enseignant de l'établissement d'accueil,
- **Dans une université étrangère,** l'élève-ingénieur est encadré par un enseignant de l'Institut Agro Dijon.

Modalités d'évaluation du stage

Forme et présentation du document écrit

Le mémoire de fin d'études relate avec précision toutes les étapes de la démarche d'ingénieur mise en œuvre.

Le nombre de pages est fixé :

- Pour la spécialité agronomie, par le responsable de la dominante d'approfondissement,
- Pour la spécialité agroalimentaire, à 20 pages maximum (la numérotation des pages doit commencer après le sommaire : la page n°1 démarre donc à l'introduction et la dernière page finit à la conclusion).

Ce document comprend :

- 1 page de garde (selon le modèle en annexe 6),
- 1 résumé en français,
- 1 résumé en anglais,
- 5 mots clés illustrant le mémoire de fin d'études et apparaissant sous les résumés,
- 1 sommaire,
- 1 introduction (présentation de l'organisme d'accueil, thème de l'étude, origine, contexte, plan) et une conclusion claires et concises (intérêts et limites du travail, perspectives),
- La présentation de la démarche, les données et les formules qui ont permis d'élaborer les résultats présentés, les solutions envisagées, leur analyse critique et les solutions mises en place,
- 1 liste de références bibliographiques, conforme aux références citées dans le texte et présenté selon le guide bibliographique adopté par l'Institut Agro Dijon,
- Des annexes, numérotées et référencées dans le texte (tout ce qui est en annexe n'est pas absolument nécessaire à la compréhension du document).

Le mémoire de fin d'études sera obligatoirement rédigé en français et dactylographié. Le texte doit être saisi en police Times New Roman format 12, avec un interligne simple. L'expression française, l'orthographe, la ponctuation et la présentation doivent être soignées. Le texte principal et les annexes doivent être numérotés. La numérotation des pages doit commencer après le sommaire (la page n°1 démarre donc à l'introduction et la dernière page finit à la conclusion).

Remise du Mémoire

10 jours ouvrés avant la soutenance (délai de rigueur et cachet de la poste faisant foi),

- ✓ L'élève-ingénieur de la spécialité agroalimentaire, remettra : 3 exemplaires sur support papier au bureau des stages et 1 exemplaire directement au tuteur de stage,
- ✓ L'élève-ingénieur de la spécialité agronomie, remettra 1 exemplaire sur support papier directement à chacun des 4 membres du jury,

Une version au format PDF sera également déposée via le portail Médiadoc (*cf.* consignes annexe 9).

L'élève-ingénieur s'assurera personnellement de la bonne réception des documents.
Aucun délai n'est envisageable, par égard aux membres du jury, sans dérogation écrite de l'enseignant "référent", du responsable de la dominante d'approfondissement (spécialité agronomie) / du responsable des stages (spécialité agroalimentaire).

Cas particuliers des stages de fin d'études réalisés à l'international :
Le rapport est rédigé en français. A titre dérogatoire, il est possible de le rédiger dans une langue étrangère sur autorisation de l'enseignant "référent" qui vérifiera l'accord de l'ensemble du jury. Dans ce cas, l'étudiant doit produire une note de synthèse en français, d'environ 10 000 caractères (espaces compris) soit environ 5 pages, cette synthèse devra bien mettre en évidence les points les plus significatifs du travail mené et les principaux résultats obtenus, et comporter deux illustrations (tableaux ou figures).

Jury de soutenance de mémoire de fin d'études
La composition du jury de soutenance de mémoire de fin d'études est arrêtée par le Directeur de l'Institut Agro Dijon, sur proposition de l'enseignant "référent" (spécialité agronomie) / du responsable pédagogique des stages (spécialité agroalimentaire), comme suit :

- Le Président du jury de soutenance de mémoire de fin d'études (enseignant de l'Institut Agro Dijon),
- L'enseignant "référent" (enseignant de l'Institut Agro Dijon),
- Le tuteur de stage,
- Un expert, personne compétente sur le sujet et externe à l'étude (enseignant de l'Institut Agro Dijon ou expert externe).

Le jury se réunit en présence du président, de l'expert et de l'enseignant-référent. Il est admis qu'en cas d'absence le tuteur de stage puisse donner son avis par écrit.

Soutenance orale
La soutenance comprend une phase d'exposé de l'élève-ingénieur de 20 minutes suivie d'une phase de questions de 40 minutes. Les délibérations ont lieu à huis clos puis le jury restitue à l'élève-ingénieur ses appréciations.
La soutenance est publique, sauf en cas de demande de confidentialité de la part de l'organisme d'accueil.

Evaluation (annexe 17)
Le jury de soutenance de mémoire de fin d'études évalue :

- La présentation du document écrit (forme) (coef. 0,125),
- La présentation orale (forme de la soutenance orale), (coef. 0,125),
- La valeur scientifique et technique du travail et des résultats obtenus : pertinence du dispositif d'étude, rigueur dans sa mise en œuvre, mobilisation des connaissances scientifiques et techniques, argumentation dans les réponses aux questions du jury de soutenance de mémoire de fin d'études, (coef. 0,5),
- Le stage (insertion dans un collectif de travail, capacité à mener à bien l'étude demandée…), principalement apprécié par le tuteur de stage (annexes 16), (coef. 0,25).

Si la note globale est supérieure ou égale à 10,0, l'élève-ingénieur valide l'unité d'enseignement « Stage de fin d'études » (UE 15).
En cas de note inférieure à 10,0, il est proposé une 2ème session à l'élève-ingénieur : le jury de soutenance de mémoire de fin d'études précisera le ou les critères du mémoire de fin d'études nécessitant une réévaluation.

Cas particulier des étudiants inscrits en double diplôme (Master - MAE, MP^2, P2FOOD, NS, EGT, SEME, Aé, GETIA **ou DNO)**

Les modalités de réalisation et de validation du stage de fin d'études sont définies spécifiquement pour chaque double-diplôme : se référer aux consignes transmises par les responsables de ses formations.

Confidentialité

Le mémoire de fin d'études peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4)***.*** Dans ce cas, tous les exemplaires du rapport porteront la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du mémoire de fin d'études, la version papier du rapport pourra être retournée à l'organisme d'accueil et selon le degré de confidentialité (*cf.* consignes annexe 9) la version numérique pourra être déposée sur le portail Mediadoc. De plus la soutenance orale se déroulera à huis clos.

Stage dans le cadre d'une césure

Responsable pédagogique

Sabine PETIT
☎ (0)3 80 77 27 97
e-mail : sabine.petit@agrosupdijon.fr

Administration des stages

Odile GRANDJEAN (DEVE)
☎ (0)3 80 77 27 66
e-mail : odile.grandjean@agrosupdijon.fr

Maryline CHARLET (DEVE)
☎ (0)3 80 77 40 27
e-mail : maryline.charlet@agrosupdijon.fr

Objectifs pédagogiques

Une année de césure est facultative, elle a pour objectif d'enrichir le parcours de l'élève-ingénieur et de l'aider à mieux se connaître, à confirmer ou pas son choix d'orientation professionnelle via la réalisation de stage(s).

Un stage réalisé dans le cadre d'une césure doit permettre à l'élève-ingénieur de :

- Renforcer sa connaissance et sa compréhension de son futur environnement professionnel,
- Conduire un projet individuel, en autonomie de niveau assistant ingénieur,
- Comprendre le fonctionnement de la structure d'accueil.

Compétences à acquérir ou à développer au cours du stage

Savoir mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique liées à une spécialité
Identifier et résoudre des problèmes complexes
Savoir définir des objectifs, organiser son travail, initier ou conduire des collaborations, développer de nouveaux procédés et les évaluer
Savoir prendre en compte les enjeux de l'organisme d'accueil et les besoins de la société
S'insérer dans la vie professionnelle et s'intégrer dans une organisation

Période

Un stage réalisé dans le cadre d'une césure peut débuter dès le mois de septembre de l'année en cours, il est recommandé de réaliser un stage de 3 mois minimum. Le stage sera d'une durée maximum de 6 mois, conformément à la législation en vigueur.

Organisme d'accueil

Ce stage peut se dérouler au sein d'une entreprise, une université, un centre de recherche public ou privé, une chambre consulaire, une association, une administratio, une exploitation agricoole, en France ou à l'international.

Nombre ECTS

15 à 30 selon la durée du stage

Encadrement

Le suivi du stage est assuré :
- dans l'organisme d'accueil, par un "**tuteur de stage**",
- à l'Institut Agro Dijon, par un **enseignant** "**référent**" et qui sera aussi le correcteur du rapport et en charge de l'évaluation de la restitution orale avec un autre enseignant (président de jury). Cet enseignant est désigné par le responsable pédagogique des stages.

Modalité d'évaluation

Ce stage est évalué sur la base de :
- un rapport de stage ou une soutenance orale (modalité à définir avec l'enseignant "référent"),
- l'appréciation du comportement professionnel de l'élève-ingénieur par le tuteur de l'organisme d'accueil (via une fiche d'évaluation).

Un stage de césure ne peut pas se subsitituer aux stages obligatoires prévus dans le cursus ingénieur. L'évaluation n'est donc pas comptabilisée dans l'attribution du titre d'ingénieur. Aucune note se sera attribuée, et l'enseignant "référent" apportera une appréciation qualitative au travail réalisé par l'élève-ingénieur.

Si le stage fait l'objet d'un rapport écrit :

Le document comportera :

- **1 page de garde** (selon le modèle en annexe 6),
- **1 résumé en français et 1 résumé en anglais,**
- **5 mots-clés illustrant le rapport et apparaissant sous les résumés,**
- **1 sommaire détaillé** (présentant également les annexes éventuelles classées et paginées),
- **1 introduction,**
- **1 bibliographie.**

Ce rapport de stage limité à 30 pages (bibliographie et annexes incluses) : il doit permettre au lecteur de bien comprendre le contexte (organisationnel, économique, technologique, scientifique…) dans lequel s'insère la mission ainsi que le questionnement la sous-tendant. Il doit notamment présenter les objectifs de la mission, expliquer la démarche adoptée, présenter les résultats obtenus, une conclusion ainsi que la bibliographie mobilisée. Il ne doit donc pas se résumer à un compte rendu descriptif des activités réalisées. La conclusion doit également intégrer un retour d'expérience sur la progression personnelle du stagiaire durant le stage.

Le rapport sera rédigé en français et dactylographié. Le texte doit être saisi en police Times New Roman format 12, avec un interligne simple. L'expression française, l'orthographe, la ponctuation et la présentation doivent être soignées. Le texte principal et les annexes doivent être numérotés.

Si le stage fait l'objet d'une soutenance orale

Le stage donne lieu à une ***soutenance orale.*** Ce sera l'occasion pour l'élève-ingénieur de montrer sa capacité de communication et sa maîtrise du sujet traité au travers de la présentation du rapport et de la qualité des réponses apportées aux questions de l'enseignant "référent". La soutenance orale se déroule sans la présence du maître de stage.

Cet oral comprend 20 minutes de présentation suivi de 20 minutes de questions/réponses.

Confidentialité

Le rapport de stage peut être classé "confidentiel". Pour qu'il en soit ainsi, ***l'organisme d'accueil doit en faire la demande écrite à l'Institut Agro Dijon*** (annexe 4)**.** Dans ce cas, tous les exemplaires du rapport porteront la mention « confidentiel jusqu'au … » ou « définitivement confidentiel » (selon le modèle en annexe 6). Après évaluation du rapport de stage, la version papier du rapport pourra être retournée à l'organisme d'accueil et selon le degré de confidentialité (*cf.* consignes annexe 9) la version numérique pourra être déposée sur le portail Mediadoc. De plus la soutenance orale se déroulera à huis clos.

Partir en stage à l'international

Obtenir un stage à l'international relève d'une démarche complexe qui ne saurait être assimilée à un simple séjour linguistique. En fonction du pays dans lequel vous ferez votre stage, du temps que vous resterez, des conditions dans lesquelles vous serez accueilli, vous devrez aussi vous occuper de certaines formalités avant votre départ (vaccins, argent, passeport, assurance complémentaire, …), plusieurs mois à l'avance.

Les démarches incontournables

1. **Avant de définir votre destination, se renseigner sur les différents pays d'accueil envisagés et ses conditions de vie, sanitaire et de sécurité.**

Le site du Ministère des Affaires Etrangères (rubrique « conseils aux voyageurs ») est la première étape indispensable pour obtenir des informations à connaître pour toute mobilité internationale et débuter vos démarches de recherche de stage.

➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr

Cette première étape vous permettra d'identifier les démarches nécessaires à certaines destinations et estimer les coûts supplémentaires occasionnés. (visa, vaccins…)

2. **Identifier toutes les formalités administratives nécessaires au départ et au séjour dans le pays d'accueil.**

Carte d'identité ou **passeport :** les délais d'obtention d'un passeport dépendent de la période et du lieu de demande, penser à effectuer ces démarches le plus tôt possible car le passeport est nécessaire pour l'obtention d'un visa.

➥ https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits

Visa : la plupart des pays, hors Union Européenne, exigent des visas avant toute entrée sur leur territoire.
Autres documents : titres de séjour, garanties financières (attestations bancaires, justificatif minimale de revenu…) demandés par les douanes, pour l'obtention d'un visa, pour séjourner dans un pays …

➥ ambassade ou consulat du pays d'accueil
➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr

La demande de visa se fait auprès des ambassades et des consulats du pays d'accueil. Le coût, le délai de délivrance et la durée de validité dépendent du pays. Pour certains pays, et notamment les Etats-Unis et le Canada, il est recommandé de passer par des organismes spécialisés, mais payants, qui permettent de faciliter considérablement vos démarches.
Les délais d'obtention sont souvent longs. Si un visa est nécessaire, il est impératif de choisir celui correspondant au statut de stagiaire (visa étude ou visa travail selon le niveau de rémunération du stage).
Recommandation **:** acheter son billet d'avion uniquement si le visa est obtenu. Dans le cas contraire, vous courrez des risques.

Assurances (responsabilité civile, assurances sur les biens, assurance rapatriement, assurance individuelle accident, assistance juridique…) **:** vérifiez leur validité dans le pays ou la zone et les conditions de prise en charge de vos frais médicaux.

➥ votre mutuelle et caisse d'assurance maladie

Recommandation : souscrire une couverture maladie internationale, notamment pour un stage s'effectuant en dehors des frontières de l'Espace Economique Européen.
Cela peut s'avérer très utile en cas d'incident de santé, puisque d'une façon générale, votre caisse d'assurance maladie, même complétée de votre mutuelle, ne vous remboursera des frais que sur la base du tarif conventionné de la Sécurité Sociale. Celui-ci peut être très éloigné des frais réellement engendrés pour vos soins (cas par exemple des Etats-Unis où les frais médicaux sont beaucoup plus coûteux qu'en France). Les mutuelles étudiantes ont des produits adaptés.

Impératif :

- Souscrire une assurance rapatriement,
- Pour tout stage au sein de l'Union Européenne, demander à votre caisse d'assurance maladie la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** (CEAM) qui vous permettra de faciliter vos remboursements, et le plus souvent, de faire l'avance des frais.

NB : dès l'arrivée dans le pays d'accueil, présentez-vous dans un centre de Sécurité Sociale afin de valider la carte européenne.

Les justificatifs sont à remettre au bureau des stages, lors de la demande de convention de stage.

Protection sociale : les modalités de la protection sociale d'un étudiant en stage à l'international varient selon le fait de percevoir ou non une gratification, son montant et selon le pays. Les démarches nécessaires sont à réaliser en collaboration avec l'organisme d'accueil en stage.

➥ www.cleiss.fr/particuliers/partir_stage_etranger.html

	Couverture Maladie	**Protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles**
Stage dans un pays de l'Espace Economique Européen [3] (EEE) ou en Suisse :	La **Carte européenne d'assurance maladie** (CEAM) atteste des droits à l'assurance maladie en Europe et lors d'un séjour vacances, déplacements professionnels, stage, séjour linguistiques, …) dans un des états membres de l'Union européenne, en Norvège, au Liechtenstein, en Islande ou en Suisse. ⇨ prise en charge des soins médicalement nécessaires (selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays d'accueil).	Si le stage est non rémunéré (gratification inférieure ou égale à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale) : ⇨ prise en charge des frais médicaux réputés urgents (frais réglés dans le pays d'accueil et remboursés sur justificatifs lors du retour en France, dans la limite des tarifs forfaitaires français en vigueur). Si le stage est rémunéré (gratification supérieure à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale) : ⇨ prise en charge des dépenses de santé dépend de la législation sociale et des formalités en vigueur dans le pays (dispense de l'avance des frais médicaux [4] ou remboursement par l'organisme de Sécurité Sociale du pays où se déroule le stage). **Recommandation :** souscrire une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) ou auprès d'une compagnie d'assurances privée.

[3] *Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne (y compris les îles Baléares et les Canaries), Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays–Bas, Pologne, Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores), République tchèque, Roumanie, Royaume–Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède.*

[4] *Frais engagés pour des soins (médicaments, consultations chez le médecin, séjour à l'hôpital, analyse…)*

<table>
<tr><th></th><th>Couverture Maladie</th><th>Protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Stage dans un pays hors l’Espace Economique Européen (EEE), Suisse</td><td colspan="2"><u>Si le stage est non rémunéré</u> (gratification inférieure ou égale à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale):</td></tr>
<tr><td>➪ prise en charge des soins médicalement nécessaires, lors du retour en France, par la caisse d'assurance maladie sur présentation des factures acquittées, en application de l'article R.332-2 du code de la sécurité sociale.

A noter : les caisses d’assurances maladie n’ont aucune obligation et cette prise en charge reste totalement à leur appréciation.

Recommandation : souscrire une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) ou auprès d'une compagnie d'assurances privée, compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux Etats (ex : USA, Canada).</td><td>➪ maintien de la protection sociale française possible pour une durée maximale de 12 mois : le remboursement des soins consécutifs à cet accident du travail et dispensés dans le pays du stage, ainsi que le versement éventuel d'une rente, se fera par la caisse d’assurance maladie ou la mutuelle étudiante</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Si le stage est rémunéré</u> (gratification supérieure à 15 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale):
➪ impossibilité de bénéficier de la protection sociale du régime français

➪ obligation de s’inscrire auprès du régime de sécurité sociale du pays du stage : la protection sociale dépend de la législation en vigueur dans le pays et donc du niveau de la rémunération qui enclenche la déclaration auprès des organismes sociaux.

Recommandation : souscrire une assurance auprès de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) ou auprès d'une compagnie d'assurances privée.
A noter : cette adhésion ne dispense cependant pas de l'affiliation, si elle est obligatoire, au régime de sécurité sociale du pays d’accueil ; il pourra donc y avoir, éventuellement, double cotisation.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Stage au Québec</td><td colspan="2"><u>Si le stage est non rémunéré (</u>indemnité mensuelle d’un montant inférieur ou égal à 1000 dollars canadiens - 610 euros) :</td></tr>
<tr><td>➪ le formulaire SE 401-Q-104 atteste de l’affiliation au régime de sécurité sociale des étudiants participant à des stages non rémunérés dans le cadre de leurs études.

➪ document à demander auprès de la caisse d’assurance maladie ou mutuelle étudiant.</td><td>➪ maintien de la protection sociale française.</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2"><u>Si le stage est rémunéré (</u>indemnité mensuelle d’un montant supérieur à 1000 dollars canadiens – 610 euros) :
➪ titulaire d’un permis de travail mentionnant les nom et adresse de l’employeur au Québec : s’inscrire auprès de la Régie de la RAMQ avec le formulaire conventionnel SE 401-Q-207 (attestation relative à la totalisation des périodes d'assurance maladie maternité) prévu par l’Entente franco-québécoise de sécurité sociale du 17/12/2003, pour bénéficier des prestations du régime québécois de sécurité sociale sans délai de carence.

➪ non titulaire d’un permis de travail mentionnant les nom et adresse de l’employeur au Québec : souscrire une assurance soit auprès de la Caisse des Français de l’Etranger (CFE) soit auprès d’une compagnie d’assurances privée pour être couvert sur le territoire québécois pendant toute la durée du stage.</td></tr>
</table>

Permis de conduire : vérifiez sa validité dans le pays d'accueil (ou les pays traversés, visités…) et sous quelles conditions, également s'il est nécessaire d'obtenir un **permis de conduire international.**

➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr

Recommandation : en Europe, vous pouvez conduire avec votre permis national. En revanche, il convient de s'informer des conditions vous permettant de conduire (assurance, permis international, etc.) auprès des consulats ou ambassades des pays hors Europe (certains pays interdisent aux touristes ou non résidants de conduire).
Renseignez-vous également sur la sécurité routière dans le pays d'accueil en consultant les sites internet des consulats et ambassades.

Ne faites pas usage d'un véhicule sans une assurance spécifique.

Inscription sur le site ARIANE (Ministère des Affaires Etrangères) : cette démarche vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de signaler gratuitement et facilement, à l'ambassade ou le consulat du pays d'accueil, votre présence dans le pays, la période, les lieux et toutes autres informations liées à votre déplacement.

➥ https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Impératif : un justificatif d'inscription (impression page accueil de votre compte indiquant que les démarches de signalement de votre déplacement ont effectivement été effectuées) est à remettre au bureau des stages, lors de la demande de convention de stage.

3. Identifier les formalités sanitaires et les principales mesures de précaution à prendre avant votre départ (vaccinations, carnet de santé…).

➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr
➥ https://www.who.int/
➥ https://www.pasteur.fr/fr

Normes d'hygiène : pour certains pays et régions, il est indispensable de prendre des précautions en termes d'hygiène (Amérique Latine, Afrique, Asie, Inde etc.).
Il est notamment conseillé de se laver les mains à l'eau savonneuse et/ou gel hydro alcoolique, particulièrement avant de manger ou de boire et après être allé aux toilettes.

Si l'eau n'est pas potable dans le pays d'accueil, de nombreuses précautions sont à prendre :

➪ **pour l'eau** : traiter vous-même l'eau afin de boire en toute sécurité (plusieurs méthodes existent : porter l'eau à ébullition et faire bouillir pendant 1 à 2 minutes, utilisation de désinfectants chimiques ou consommation d'eau en bouteille) ; éviter les glaçons, à moins que ceux-ci ne soient faits à partir d'eau purifiée ; penser à utiliser de l'eau potable ou purifiée pour vous laver les dents.

➪ **pour la nourriture :** consommer des aliments cuits, bouillis ou pelés, ceux-ci doivent être encore chauds lors de votre repas (pas de repos au frigo) ; éviter les aliments non-cuits comme la salade, les autres crudités et les mollusques ; les produits laitiers non pasteurisés peuvent également présenter des risques de contamination ; ne pas consommer de glaces.

Médicaments/traitements : se renseigner sur le pays d'accueil avant le départ et ne pas hésiter à consulter votre médecin pour des informations complémentaires. Si vous avez un traitement médical particulier, joignez automatiquement les ordonnances avec ses médicaments pour éviter des problèmes à la douane.

Vaccins : certains pays nécessitent de faire des vaccins spécifiques, consulter rapidement un médecin pour plus de renseignements.

➥ http://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/vaccins
➥ https://www.pasteur.fr/fr

Important :

- Se renseigner le plus tôt possible, certains vaccins doivent être injectés plusieurs semaines avant le départ, nécessitent plusieurs injections et ne sont accessibles que sous commande (antipaludéens…).
- Emporter votre carnet de vaccination lors de vos voyages et en faire des photocopies avant le départ.
- Le vaccin contre la fièvre jaune est uniquement dispensé dans les centres de vaccinations internationales

Adresse utile :
Centre Hospitalier Universitaire – Dijon Bourgogne
Centre de Vaccinations Internationales – Médecine des voyages
2, boulevard de Lattre-de-Tassigny - 21079 - Dijon Cedex
Tél. : 03.80.29.34.36

Paludisme : pour cette maladie grave, répandue dans les zones tropicales et transmise par piqures de moustiques, des médicaments antipaludéens et des mesures préventives (répulsif anti-moustiques, moustiquaires, port de vêtements couvrants, si possible resserrés aux chevilles et poignets, etc.) sont nécessaires en fonction du classement de votre pays d'accueil (zones classées de 0 à 3).

Important : certains traitements antipaludéens commencent avant le départ et finissent plusieurs jours après le retour.

La **dengue** et le **chikungunya** sont également transmis par les moustiques : pour se protéger, utiliser des répulsifs et porter des vêtements couvrants.

Autres précautions à prendre : contre le soleil, les bactéries ou parasites présents dans le sol ou l'eau, …

4. Etablir son budget et réfléchir aux moyens de financer le projet.
Vous pouvez vous appuyer sur des sites spécialisés pour déterminer le coût de la vie du pays :

➥ http://www.levoyageur.net/couts-par-ville.html
➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/

Les aides à la mobilité stage

Afin de vous aider à financer les frais liés à un départ et à un séjour à l'international, il existe différents dispositifs de bourse de « mobilité stage ». Le Conseil de l'Enseignement et de la Vie Etudiante a validé les critères d'attributions des bourses gérées ou co-gérées par l'Institut Agro Dijon (*cf.* § 3. Modalités d'attributions des différentes bourses).

1.1. Bourse du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (Note de service DGER/SDRICI/2022-314**), dite *bourse BRECI***

Dans le cadre de sa politique de soutien à la coopération internationale et aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur, le ministère chargé de l'agriculture attribue des crédits aux établissements de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire permettant aux étudiants d'effectuer un stage en entreprise à l'international (d'au moins 6 semaines).
La bourse BRECI est gérée selon les principes suivants :
- un montant forfaitaire de 400 € est attribué par le chef d'établissement sur propositions faites par une commission en fonction de critères (notamment un critère empreinte carbone du déplacement),
- un nombre contingenté calculé au prorata du nombre d'étudiants ingénieurs / vétérinaires / paysagistes. - **non cumulable avec les autres dispositifs (bourse programme type Erasmus+ et éventuelles bourses régionales),**
- une seule aide par étudiant dans le cycle ingénieur / vétérinaire / paysagiste.

La décision d'octroi d'une bourse doit être prise avant le départ et le versement effectué par l'établissement avant le départ. Une commission ad hoc se réunira pour étudier et statuer sur les demandes. Les modalités de candidatures seront précisées en début d'année aux étudiants.

1.2. Bourse de stage Erasmus+

Le programme Erasmus+ Stages permet aux étudiants d'obtenir une aide boursière pour la réalisation d'un stage, d'une durée minimale de 2 mois, dans un organisme (privé, public, laboratoire d'université, ONG, association…) situé dans un Pays Programme Erasmus+. Le nombre de bourse Erasmus+ Stages est limité. **La bourse Erasmus+ Stages est cumulable avec la bourse de mobilité internationale de la région Bourgogne Franche-Comté.**
Un étudiant ne peut bénéficier que d'une période de stage Erasmus+ au cours d'un même cycle d'études, mais peut bénéficier consécutivement d'une bourse Erasmus+ Etudes et d'une période Erasmus+ Stages et vice versa, sans pour autant pouvoir excéder 12 mois. Cette bourse, financée par l'Europe, sera versée par l'Institut Agro Dijon.

1.3. Bourse de mobilité internationale du Conseil Régional de Bourgogne Franche–Comté (bourse DYNASTAGE)

Afin de favoriser la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur de la région Bourgogne Franche-Comté, le Conseil Régional accorde des **bourses de mobilité internationale pour tout stage, intégré à un cursus de formation, de 2 semaines minimum réalisés à l'international** (hors COM - DOM – TOM) **et à plus de 150 km du lieu de résidence familiale ou du lieu d'études en France.** Le montant de l'aide dépend de la durée et du type de la mobilité, du quotient familial et du barème applicable.

➥ https://extranet.franche-comte.fr/envolp/demandeur.php/compte/login

1.4. Bourse de mobilité BRAFAGRI

Le programme de coopération franco-brésilienne (BRAFAGRI) permet exclusivement l'échange d'élèves-ingénieur et d'enseignants entre les universités et écoles partenaires. Les bourses de mobilités BRAFAGRI permettent de financer des projets de mobilité stage (et études) dans une université brésilienne partenaire. Le nombre de bourse BRAFAGRI est limité.
La DRI fait un email aux étudiants en Novembre ou Décembre pour lister les étudiants intéressés par une mobilité BRAFAGRI.

1.5. Autres financements

D'autres organismes peuvent proposer des bourses de stage, à vous de vous renseigner :

- Bourse de coopération bilatérale.
- Aide de la région Bourgogne ou de la ville de Dijon pour des mobilités dans des collectivités partenaires.
- Conseil Général et/ou Régional de votre département ou de votre région d'origine : des politiques en faveur de la mobilité étudiante peuvent également être mises en place, avec des conditions et des modalités d'attribution spécifiques. En cas de bourse en provenance du Conseil Régional de votre région d'origine, vous ne pourrez pas obtenir la bourse d'aide à la mobilité du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- Rotary Club International : cet organisme propose des bourses à des étudiants leur permettant de réaliser un projet personnel favorisant l'ouverture aux autres. Il s'agit de contribuer au financement d'un séjour à l'international (de préférence). Après une première présélection sur dossier (projet précis, objectifs, budget), les candidats passeront un entretien avec les responsables du District. http://www.rotary-dijon-bourgogne.com/spip.php?rubrique33

2. Les étudiants éligibles

Les étudiants inscrits à l'Institut Agro Dijon pour poursuivre des études dans le cadre du cursus d'ingénieur pourront prétendre au cours de la totalité de leur cursus à plusieurs bourses pour soutenir le financement de plusieurs projets, selon les critères définis par chacune et conformément aux priorités définies et en fonction de la disponibilité de financement. **Tout étudiant éligible ne** bénéficiera **pas nécessairement d'un financement pour son projet si ce dernier n'est pas jugé prioritaire au regard des financements disponibles.**

3. Conditions d'attribution et modulations

Afin d'assurer une répartition juste et équitable des financements disponibles, les conditions d'attribution et de modulations des aides gérées ou co-gérées par l'Institut Agro Dijon sont validée par le Conseil de l'Enseignement et de la Vie Etudiante (CEVE).

Les CEVE du 13 novembre 2014 et du 25 juin 2020 ont ainsi validé que :

- les étudiants en césure ne sont pas prioritaires sur les dispositifs de financement, de même que les IAE.
- la priorité est donnée à la mobilité académique et au stage de S8 (réalisé à l'international),
- les critères d'éligibilité aux différents dispositifs de financement suivant le tableau ci-après :

Type de bourses	**Critère 1**	**Critère 2**	**Critère 3**	**Critère 4**	**Critère 5**	**Critère 6**
BRAFAGRI	Stage S8	Résultats : toutes les unités d'enseignement (UE) validées	Classement sur moyenne à coefficient équivalent			
Erasmus stage	S8	Stage chez un partenaire de l'établissement	Résultats : toutes UE validées	Classement sur moyenne des notes à coefficient équivalent		
BRECI (S8 ou S10)	Cohérence avec le projet individuel	Pertinence par rapport aux enseignements	Inscription dans le cadre de la politique internationale de l'établissement	Absence de cumul avec d'autres dispositifs de mobilité	Production de justificatifs	Optimisation de l'empreinte carbone pour le déplacement considéré

4. Tableau récapitulatif des bourses

Type de bourses	Nb de bourses ou périodes financées possibles	Cumul possible	Pays éligibles	Conditions de durée	Montant de l'aide	Conditions d'attribution ou modulation
BRECI	1 par cursus	Non		6 semaines minimum	Forfait	Forfait selon crédits attribués et critères définis par le Ministère et le CEVE, bourse versée par l'Institut Agro Dijon
Erasmus+ Stages	2 semestres de stage maximum	Dynastage	Pays programme ; UE + Turquie	2 mois minimum	Entre 320€ et 420€/mois	Crédits attribués par l'agence Erasmus+ France et versés par l'Institut Agro Dijon + Priorité partenaires
DYNASTAGE	(stage)	Erasmus, Brafagri	Tous (avec la condition que le stage est lieu à plus de 150 km du lieu de résidence familiale ou à plus de 150 km du lieu des études en France	2 semaines min et 6 mois maximum	150€/mois à 380€/mois	Quotient familial < 25 830€
BRAFAGRI	2 semestres maximum	avec Dynastage	Brésil	1 à 2 semestres	1200 €	

Montant de la bourse donné à titre indicatif. Le montage du dossier de financement ne donne aucun droit automatique à une bourse.

5. Démarche d'obtention des bourses

La DRI (Amélie JAILLET) transmet aux étudiants, début Janvier et par email, toutes les informations et procédures à suivre pour effectuer la demande de bourse régionale Dynastage.
La DRI (Amélie JAILLET) transmet aux étudiants éligibles, une fois que tous les stages 2A sont validés, toutes les informations et procédures relatives aux programmes d'échange (Erasmus+ Stages, BRAFAGRI ou autre accord de coopération) à suivre.

Attention dans tous les cas le fait de monter un dossier de candidature à une demande d'aide à la mobilité internationale/bourse d'aide à la mobilité internationale n'implique pas nécessairement l'éligibilité ni l'automaticité du versement de la bourse. Chaque dossier devra être instruit selon la procédure propre à chaque dispositif en prenant en compte les critères définis par le CEVE. Les candidats seront tenus informés des résultats.

5.1. La bourse du Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation (BRECI/MAA)

5.1.1. Démarches de candidature : les dossiers de candidature seront à déposer avant le départ en stage et seront étudiées par une commission ad hoc (composée d'un représentant étudiant, d'un représentant enseignant, d'un représentant de la DEVE et d'un représentant de la DRI) au fil de l'eau.

5.1.2. Modalités de versement de la bourse : le chef d'établissement décide de l'attribution de la bourse sur proposition de la commission, la bourse sera versée par l'Institut Agro Dijon dès réception de la dotation par le ministère.

5.2. Bourse de stage ERASMUS+

5.2.1. Démarches de candidature: Amélie Jaillet (DRI) contactera les étudiants éligibles.

5.2.2 Modalités de versement de la bourse :

- ✓ Pendant la mobilité : versement, par l'Institut Agro Dijon, de 80 % minimum du montant de la bourse attribuée aux élèves-ingénieur bénéficiaires.
- ✓ Au retour : soumettre le rapport final complété, daté et signé à la DRI et envoyer l'attestation de présence Erasmus+, complétée, signée et tamponnée ce qui déclenchera le versement du solde de la bourse.

5.3. La Bourse de Mobilité Internationale de la région Bourgogne Franche-Comté

5.3.1. Démarches de candidature : une fois son stage validé, l'élève-ingénieur devra solliciter auprès du Conseil Régional la bourse en créant un compte en ligne dédié à cet effet :

https://extranet.franche-comte.fr/envolp/demandeur.php/compte/login

grâce au code établissement fourni par Amélie Jaillet début Janvier, par mail.

5.3.2. Modalités de versement de la bourse :

- ✓ Avant le départ: transmettre en ligne au Conseil Régional le dossier de demande de bourse complété, et validé par l'Institut Agro Dijon, avec les pièces justificatives.
- ✓ Pendant la mobilité: versement, par le Conseil Régional, de 80 % minimum du montant de la bourse attribuée sous réserve d'envoi des pièces demandées au maximum 30 jours à compter du premier jour de cours ou de stage à l'international.
- ✓ Au retour: versement du solde de la bourse, sur présentation des justificatifs au maximum 60 jours à compter du dernier jour de stage ou de cours à l'international.

5.4. La bourse BRAFAGRI

5.4.1. Démarches de candidature: la DRI (Amélie JAILLET) fait un email aux étudiants éligibles avec les informations et procédures à suivre, une fois les stages validés

5.4.2. Modalités de versement de la bourse :

- ✓ A l'arrivée dans l'organisme d'accueil, récupérer la fiche de mobilité et le certificat de séjour signé par l'université d'accueil.
- ✓ Pendant la mobilité : versement du montant de la bourse attribuée aux bénéficiaires.
- ✓ Au retour : remettre, à la DRI, le plus rapidement possible les documents justificatifs exigés (carte d'embarquement).

Conseils et précautions à prendre avant le départ

Acheter vos billets d'avion aller-retour avant votre départ : les services de l'immigration peuvent refuser votre entrée dans le pays si vous ne possédez pas de billet retour ou si vous n'avez pas assez de moyens pour vivre sur place (cas du Canada, des Etats-Unis et généralement des pays où un visa est demandé), mais il est fortement recommandé d'attendre d'avoir obtenu son visa pour acheter le billet d'avion.

Ouvrir un compte bancaire à l'international : peut-être requis dans l'hypothèse d'une bourse ou indemnisation versée en monnaie locale convertible dans le pays d'accueil. Dans ce cas, renseignez-vous auprès de votre banque qui peut vous orienter vers une filiale dans le pays concerné. Autrement la majorité des banques propose des dispositifs facilitant les retraits d'espèce, règlements à l'international et suivi de votre compte à distance par internet.

Conserver une copie numérisée des documents importants (billets d'avion, visa, passeport, …) **sur votre boîte mail et/ou sur le compte en ligne proposé par l'état français** : cela vous permet de disposer facilement de ces pièces justificatives et faciliter la preuve de votre identité en cas de vol ou perte de vos papiers d'identité.

➥https://www.service-public.fr/

Télécharger l'application Conseils aux Voyageurs, proposé par le Ministère des Affaires Etrangères, pour rester informer de l'évolution des conditions de vie et de sécurité de votre pays d'accueil.

➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

Prendre contact avec le consulat ou l'ambassade de France dans le pays d'accueil pour avoir sur vous les **numéros d'urgence**, les horaires d'ouverture et disposer d'une **liste de médecins agréés** sur place.

Créer un document « contacts » à conserver sur vous pendant votre séjour, précisant « vos » numéros d'urgence (tuteur de stage, ambassade…) et les personnes à prévenir en cas de problème (annexe 18).

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Le centre de crise du Ministère des Affaires étrangères :

- ⇨ tel. +33 (0)1 53 59 11 10 ou e-mail : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr)

➥ https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/

INAVEM (Assistance psychologique et juridique -informations sur ses droits, aide pour déposer le dossier d'indemnisation) :

- ⇨ 1 rue du Pré saint Gervais - 93691 PANTIN Cedex
- ⇨ tél. : 08 842 846 37 (numéro d'aide ouvert 7j/7 de 9h à 21h, prix d'un appel local depuis la France métropolitaine et les DOM)
- ⇨ depuis l'international : +33 (0)1 41 83 42 08 ou par mail : 08victimes@inavem.org

Sitographie

Législation des stages

- Ministère chargé du travail et de l'emploi : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16734

Stage à l'international

- Démarches pour un stage à l'international : « J'effectue un stage à l'international » : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20254/les-stages-etudiants-telechargez-le-guide-2015.html
- Guide des stages en Europe édité par le réseau Euroguidance : www.euroguidance-france.org/wp-content/uploads/2014/07/Doc-stage-complet-2014.pdf

Protection Sociale

- Assurance maladie : https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-stages/etudiant
- Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (Cleiss) - Systèmes de protection sociale selon les pays : http://www.cleiss.fr/docs/regimes/index.html

Santé

- Site officiel français pour les voyages à l'international (fiches par pays, informations générales, démarches administratives, etc.) : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/
- Guide très complet sur la santé à l'international « *Un bon départ : un guide de santé à l'intention des* voyageurs canadiens » : http://voyage.gc.ca/docs/publications/bon_depart-on_your_way-fra.pdf
- Site officiel canadien pour les précautions à prendre à l'international : http://voyage.gc.ca/
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : http://www.who.int/fr/
- Institut Pasteur : https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical
- Ministère de la santé : http://social-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securite-sanitaire/les-alertes-sanitaires/
- Trousse médicale : https://www.ameli.fr/assure/sante/bons-gestes/quotidien/preparer-trousse-medicaments-voyage

Sécurité à l'international

- Site officiel français pour les voyages à l'international (fiches par pays, démarches administratives, etc.) : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/
- Fiches être victime à l'international : http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/victime-de-faits-a-letranger-11144/

Administratif et Vie à l'international

- Maison des français à l'international (site institutionnel de l'expatriation) : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/
- Service Public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31336
- Application Conseils aux voyageurs : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-numerique/l-offre-de-service-public-en-ligne/
- Ariane : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html
- Guide de comparaison du coût de la vie selon les pays : http://www.levoyageur.net/couts-par-ville.html

Annexes

ANNEXE 1 : MEMENTO SAISIE pour demande de convention sur l'application Eudonet

MEMENTO SAISIE EUDONET
Informations à demander à votre tuteur entreprise

Toutes les informations ci-dessous vous seront demandées lors de votre saisie sur l'application Eudonet Stages. Elles sont nécessaires pour l'édition de votre convention de stage.

Le nom de l'ORGANISME D'ACCUEIL : ……
Statut Juridique : ……

Numéro de Siret si stage en France : ……

Activité de l'organisme d'accueil : ……

Si le stage se déroule à l'étranger, est ce que l'organisme d'accueil fournit une protection maladie au stagiaire, en vertu du droit local OUI ☐ NON ☐

L'ADRESSE DU SIEGE	L'ADRESSE DU LIEU DE STAGE (si différente)
Rue : ……	Rue :……
CP : …… Ville ……	CP : …… Ville ……
Tél : …… Pays :……	Tél : …… Pays :……

Les PERSONNES CONTACTS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Le REPRESENTANT DE l'ENTREPRISE	Votre TUTEUR ENTREPRISE
Nom :…… Prénom ……	Nom :…… Prénom ……
Fonction ……	Fonction ……
Tél : …… Mel : ……	Tél : …… Mel : ……

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGE

Sujet ou thème du stage :……

Calendrier prévisionnel : ……

Activités confiées : ……

……

Conditions matérielles du stage : ……

Date de début : …… Date de fin : ……

Informations complémentaires

Nombre d'heure/semaine : ……	INFORMATIONS de l'étudiant :
Nombre de semaines de stage : ……	Nom de l'assurance responsabilité civile : ……
Horaire de travail : ……	Numéro de contrat : ……
Présence nuits, dimanche : ……	Date de validité : ……
Nombre de jours de congés autorisés : ……	Gratification :…… Euros
Avantage en nature : ……	Votre caisse primaire d'assurance Maladie : ……

ANNEXE 2 : Modèle convention de stage

La présente convention est signée en vertu des textes en vigueur prévoyant le statut des stagiaires - et des règles qui leur sont applicables – contenus dans le Code de l'Education (notamment partie législative : articles L.124-1 à L.124-20 et partie réglementaire : articles D.124-1 à D.124-9), l'arrêté du 29 décembre 2014, le Code du travail, le Code la Sécurité Sociale, le Code rural et de la pêche maritime, le Code des Impôts, le Code de la santé publique et la charte des stages (annexe 2).

CONVENTION DE STAGE [Intitulé du stage]

Les signataires

L'établissement d'enseignement
L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)
Représenté par Monsieur François ROCHE-BRUYN, Directeur, au titre de son école l'Institut Agro Dijon, 26 boulevard Docteur Petitjean, BP 87999, 21079 Dijon cedex – France.
Ci-après dénommée par « l'institut Agro Dijon ».

L'organisme d'accueil
Dénomination :

Adresse :

CP : Ville : ..... *Pays* : .....
Tél. :: .....
Représenté par (nom et fonction) : ..... *Courriel :*

Lieu de stage (si différent de l'adresse de l'organisme d'accueil ou si des déplacements à l'étranger sont prévus, précisez ci-après, les coordonnées du lieu de stage et les périodes) :
.....
.....
.....

L'étudiant(e) – désigné(e) ci-après «étudiant(e) » ou « stagiaire »
Nom et prénom : .....
Sexe : F ☐ M ☐ *Né(e) le :* …../…./…..
Adresse : .....
CP : .....*Ville :*
Tel : ..... *Courriel :*

Caisse primaire d'assurance maladie à contacter en cas d'accident : .....
.....
.....
Intitulé de la formation suivie à l'Institut Agro Dijon: [Intitulé Formation]
Volume horaire par année d'enseignement ou par semestre : [Volume horaire]

Sujet de stage : .....

Dates[5] : du …….. au .....
Représentant une **durée totale** de …….. semaines / mois *(rayer la mention inutile)* et correspondant à ……. jours de présence effective dans l'organisme d'accueil.
Répartition si présence discontinue : ……..heures par semaine / jour *(rayer la mention inutile).*
Commentaires : .....

Encadrement du stagiaire par l'établissement d'enseignement
Enseignant référent (prénom, nom - fonction et/ou discipline): .....
Courriel :..... Tel. : .....

Encadrement du stagiaire par l'organisme d'accueil
Tuteur de stage (prénom, nom - fonction):: .....
Courriel :..... Tel. : .....

Article 1. Objet de la convention
La présente convention règle les rapports de l'organisme d'accueil avec l'établissement d'enseignement et l'étudiant(e).

[5] Un avenant à la convention de stage sera établi en cas de modifications des dates du stage faites à la demande de l'organisme d'accueil et de l'étudiant(e), en accord avec l'enseignant référent, dans le respect de la durée maximale du stage fixée par la loi (6 mois) et les obligations du programme de formation.
La date de fin de stage ne pourra être postérieure au 30 septembre de l'année en cours, sauf mesure dérogatoire.

Article 2. Objectif du stage
Le stage correspond à une période de temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant(e) acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle.
Le (la) stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par l'Institut Agro Dijon et approuvées par l'organisme d'accueil. Le programme du stage, les activités confiées et les compétences à acquérir ou à développer sont établies par l'Institut Agro Dijon et l'organisme d'accueil, en référence au programme de la formation suivie et précisées en annexe pédagogique (annexe 1) qui fait partie intégrante de la convention de stage.
Aucune convention de stage ne peut être conclue pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, pour occuper un emploi saisonnier ou pour remplacer un salarié ou un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail (article L 124-7 du code de l'éducation).

Article 3. Modalités du stage
La durée hebdomadaire maximale de présence de l'étudiant(e) dans l'organisme d'accueil sera de **……** heures sur la base d'un temps complet / temps partiel *(rayer la mention inutile)*.
Les horaires de travail sont ceux affichés dans l'organisme d'accueil ; à défaut ils sont arrêtés par le tuteur de stage et l'étudiant(e) le premier jour du stage et mentionnés ci-après :.....
.....
Si l'étudiant(e) doit être présent dans l'organisme d'accueil la nuit, le dimanche ou un jour férié, l'organisme d'accueil doit indiquer ci-après les cas particuliers : .....
.....

Article 4. Accueil et encadrement du (de la) stagiaire
Le (la) stagiaire est suivi par l'enseignant référent désigné dans la présente convention ainsi que par le service de l'établissement en charge des stages. Le tuteur de stage désigné par l'organisme d'accueil dans la présente convention est chargé d'assurer le suivi du (de la) stagiaire et d'optimiser les conditions de réalisation du stage conformément aux stipulations pédagogiques définies.
L'étudiant(e) est tenu d'accomplir sa mission et d'informer ses encadrants de l'avancement de ses travaux et de ses difficultés éventuelles. Ces derniers travaillent en étroite collaboration et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles, selon les modalités d'encadrement définies en annexe pédagogique (annexe 1).

Le (la) stagiaire est autorisé(e) à revenir à l'Institut Agro Dijon pendant la durée du stage pour y suivre des cours demandés explicitement par le programme de formation, participer à des réunions, les dates étant portés à la connaissance de l'organisme d'accueil par l'établissement et être autorisé, le cas échéant, à se déplacer.
Toute difficulté survenue dans la réalisation et le déroulement du stage - qu'elle soit constatée par le (la) stagiaire ou par le tuteur de stage - doit être portée à la connaissance de l'enseignant référent et de l'établissement d'enseignement afin d'être résolue au plus vite.
L'organisme d'accueil ne doit pas confier des tâches dangereuses au (à la) stagiaire.

Article 5. Gratification – Avantages
En France, lorsque la **durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non au sein d'un même organisme d'accueil, celui-ci fait obligatoirement l'objet d'une gratification** versée mensuellement, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'Outre-mer françaises**,** et pour les stages relevant de l'article L4381-1 du code de la santé publique.
Nota Bene : cette disposition ne s'applique pas aux étudiants sous statut d'élève fonctionnaire ; ces derniers ne sont pas autorisés à cumuler une gratification.

Le montant horaire de la gratification est fixé par convention de branche ou par accord professionnel étendu, ou, à défaut, par décret, à un niveau minimal de *15 %* du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du code de la sécurité sociale.
La gratification due par un organisme de droit public ne peut être cumulée avec une rémunération versée par ce même organisme au cours de la même période.

L'organisme d'accueil peut décider de verser une gratification pour les stages dont la **durée du stage est inférieure ou égale à deux mois.**
En cas de suspension ou de résiliation de la présente convention, le montant de la gratification due au (à la) stagiaire est proratisé en fonction de la durée de stage effectué.
La durée donnant droit à gratification s'apprécie compte tenu de la présente convention et de ses avenants éventuels, ainsi que du nombre de jours de présence effective du (de la) stagiaire dans l'organisme d'accueil.

Le montant de la gratification est fixé à …… euros par heure / jour / mois *(rayer la mention inutile)*, celle-ci est versée mensuellement à l'étudiant(e), à compter du premier jour du premier mois de stage, pour chaque heure de présence du stagiaire, sans préjudice du remboursement des frais engagés par le (la) stagiaire ou des avantages offerts (restauration, hébergement, transport).

5.1 Accès aux droits des salariés – Avantages (Organismes de droit privé en France, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'outre-mer françaises)
Le (la) stagiaire bénéficie des protections et droits mentionnés aux articles L. 1121-1, L1152-1 et L. 1153-1 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés. Le (la) stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L. 3262-2 du code du travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil. Il (elle) bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du même code.
Le (la) stagiaire accède aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L 2323-83 du code du travail dans les mêmes conditions que les salariés. Les autres avantages accordés sont référencés en annexe pédagogique (annexe1).

5.2. Accès aux droits des agents – Avantages (Organisme de droit public en France, sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'Outre-mer françaises)
Les trajets effectués par le (la) stagiaire d'un organisme de droit public entre son domicile et le lieu de stage peuvent être pris en charge dans les conditions fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.
Le (la) stagiaire accueilli(e) dans un organisme de droit public et qui effectue une mission dans ce cadre bénéficie des dispositions du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Est considéré comme sa résidence administrative le lieu de stage indiqué dans la présente convention.
Les autres avantages accordés sont référencés en annexe pédagogique (annexe 1).

5.3. Les frais de déplacements et d'hébergements engagés par l'étudiant(e) à la demande de l'organisme d'accueil, ainsi que les frais de formation éventuellement nécessités par le stage.
Ils pourront être intégralement pris en charge par l'organisme d'accueil selon les modalités en vigueur dans celui-ci. Les modalités de règlement de ces frais sont précisées en annexe pédagogique (annexe 1).
L'organisme d'accueil ne peut prétendre à aucune indemnité de la part de l'Institut Agro Dijon du fait de la prise en charge du (de la) stagiaire qui reste sous statut d'étudiant(e) pendant le déroulement du stage.

Article 6. Régime de protection sociale
Pendant la durée du stage, le (la) stagiaire reste affilié(e) à son régime de sécurité sociale antérieur. Les stages effectués à l'étranger doivent avoir été signalés préalablement au départ du (de la) stagiaire à la Sécurité Sociale lorsque celle-ci le demande.
Pour les stages à l'étranger, les dispositions suivantes sont applicables sous réserve de conformité avec la législation du pays d'accueil et de celle régissant le type d'organisme d'accueil.

6.1. Gratification inférieure ou égale à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale
La gratification de stage n'est pas soumise à cotisation sociale. Le (la) stagiaire continue de bénéficier de la législation sur les accidents de travail au titre du régime étudiant de l'article L 412-8 du code de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant au (à la) stagiaire, soit au cours d'activités dans l'organisme d'accueil, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil envoie la déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou la caisse compétente (voir adresse page 1) en mentionnant l'Institut Agro Dijon comme employeur, avec copie à l'établissement d'enseignement.

6.2. Gratification supérieure au produit de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale
Les cotisations sociales sont calculées sur le différentiel entre le montant de la gratification et 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale. L'étudiant(e) bénéficie de la couverture légale en application des dispositions des articles L 411-1 et suivants du code de la Sécurité Sociale.
En cas d'accident survenant au (à la) stagiaire, soit au cours des activités dans l'organisme d'accueil, soit au cours du trajet, soit sur les lieux rendus utiles pour les besoins de son stage, l'organisme d'accueil effectue toutes les démarches nécessaires auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et en informe l'Institut Agro Dijon dans les meilleurs délais.

6.3. Protection maladie du (de la) stagiaire à l'étranger
6.3.1. Protection issue du régime étudiant(e) français
Lorsque cela est applicable, l'étudiant(e) doit effectuer la demande de formulaire de maintien de droits de sa protection Maladie étudiant à l'étranger :
* Pour les stages au sein de l'Espace Economique Européen (EEE) effectués par les étudiant(e)s de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, l'étudiant(e) doit demander la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).
* Pour les stages effectués au Québec par les étudiant(e)s de nationalité française, l'étudiant(e) doit demander le formulaire SE401Q (104 pour les stages en entreprise, 106 pour les stages en université).

Dans tous les autres cas de figure :
Les étudiant(e)s qui engagent des frais de santé à l'étranger peuvent être remboursés auprès de la mutuelle qui leur tient lieu de Caisse de Sécurité Sociale étudiante, au retour, et sur présentation des justificatifs : le remboursement s'effectue alors sur la base des tarifs de soins français, des écarts importants peuvent exister.
Il est donc fortement recommandé à l'étudiant(e) de souscrire une assurance maladie complémentaire spécifique, valable pour le pays et la durée du stage, auprès de l'organisme de son choix (mutuelle étudiante, mutuelle des parents, compagnie privée ad hoc…).
Si l'organisme d'accueil fournit à l'étudiant(e) une couverture maladie en vertu des dispositions du droit local (voir 6.3.2. ci-dessous), alors l'étudiant(e) peut choisir de bénéficier de cette protection maladie locale. Avant d'effectuer un tel choix, il vérifiera l'étendue des garanties proposées.

6.3.2. Protection issue de l'organisme d'accueil:
En cochant la case appropriée, l'organisme d'accueil indique ci-après s'il fournit une protection maladie au (à la) stagiaire, en vertu du droit local :
☐ **OUI** (celle-ci s'ajoute au maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant(e))
☐ **NON** (la protection découle alors exclusivement du maintien, à l'étranger, des droits issus du régime français étudiant(e))
Si aucune case n'est cochée, le 6.3.1. s'applique.

6.4. Protection Accident du Travail du (de la) stagiaire à l'étranger
6.4.1 Pour pouvoir bénéficier de la législation française sur la couverture accident de travail, le présent stage doit :
- Etre d'une durée au plus égale à 6 mois, prolongations incluses.
- Ne donner lieu à aucune rémunération susceptible d'ouvrir des droits à une protection accident de travail dans le pays d'accueil (une indemnité ou gratification est admise à hauteur de 13,75 % (15 % *à compter du 01.09.15*) du plafond horaire de la sécurité sociale et sous réserve de l'accord de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.
- Se dérouler exclusivement dans l''organisme signataire de la présente convention.
- Se dérouler exclusivement dans le pays d'accueil étranger cité.

Lorsque ces conditions ne sont pas remplies, l'organisme d'accueil s'engage à cotiser pour la protection du stagiaire et à faire les déclarations nécessaires en cas d'accident du travail.

6.4.2. La déclaration d'accident de travail incombe à l'Institut Agro Dijon qui doit être informé par l'organisme d'accueil par écrit dans un délai de 48 heures.

6.4.3. La couverture concerne les accidents survenus :
- Dans l'enceinte du lieu du stage et aux heures de stage.
- Sur le trajet aller-retour habituel entre la résidence du (de la) stagiaire sur le territoire étranger et le lieu du stage.
- Sur le trajet aller retour (début et fin de stage) du domicile du (de la) stagiaire situé sur le territoire français et le lieu de résidence à l'étranger.
- Dans le cadre d'une mission confiée par l'organisme d'accueil et obligatoirement sur ordre de mission.

6.4.4 Pour le cas où l'une seule des conditions prévues au point 6.4.1. n'est pas remplie, l'organisme d'accueil s'engage par la présente convention à couvrir le (la) stagiaire contre le risque d'accident de travail, de trajet et les maladies professionnelles et à en assurer toutes les déclarations nécessaires.

6.4.5. Dans tous les cas :

- Si l'étudiant(e) est victime d'un accident du travail durant le stage, l'organisme d'accueil doit impérativement et immédiatement signaler cet accident à l'Institut Agro Dijon.
- Si l'étudiant(e) remplit des missions limitées en-dehors de l'organisme d'accueil ou en dehors du pays du stage, l'organisme d'accueil doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir les assurances appropriées.

Article 7. Responsabilité et assurance

7.1. Responsabilité civile et assurance

En raison des responsabilités susceptibles d'être mises en cause au cours ou à l'occasion du stage, l'organisme d'accueil et l'étudiant(e) déclarent être garantis au titre de la responsabilité civile.
L'étudiant(e) a souscrit une police d'assurance incluant son activité de stage auprès de l'organisme .....
(contrat n°..... valable du …… ..... au .....).

Pour les stages à l'étranger ou en Outre-mer, l'étudiant(e) s'engage à souscrire un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique…) et un contrat d'assurance individuel accident.

7.2. Risques

L'étudiant(e) atteste, à son arrivée en stage, que les différents permis et attestations dont il se prévaut, sont valides. Il (Elle) s'engage à signaler à l'Institut Agro Dijon et au tuteur de stage toute restriction d'aptitude médicalement constatée. A son arrivée, le tuteur de stage informe l'étudiant(e) des risques liés aux activités, à l'utilisation des véhicules, matériels, ou locaux mis à disposition sur le site de stage, à partir des éléments de l'évaluation des risques réalisée. Le tuteur de stage l'informe également sur les équipements de protection individuelle réglementaires utiles, et les lui fournit le cas échéant. Il fait bénéficier l'étudiant(e) des équipements de protection collectifs présents dans l'organisme d'accueil.

Pour les Maladies et accidents (accidents du travail et accidents du trajet) ayant un rapport direct avec les activités du stage : l'étudiant(e) bénéficie du régime d'assurance obligatoire contre les accidents et maladies professionnelles en application de l'article L751-1 du nouveau Code Rural.

Lorsque l'organisme d'accueil met un véhicule à disposition du (de la) stagiaire, il lui incombe de vérifier préalablement que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un(e) étudiant(e).
Lorsque dans le cadre du stage, l'étudiant(e) utilise son propre véhicule ou un véhicule prêté par un tiers, il (elle) déclare expressément à l'assureur dudit véhicule et, le cas échéant, s'acquitte de la prime y afférente.

Pour mémoire, les maladies et accidents n'ayant pas de rapport direct avec les activités du stage, sont couverts par le régime de Sécurité Sociale dont dépend l'étudiant(e) et éventuellement d'une couverture complémentaire par sa mutuelle pour tous dommages qu'il pourrait causer à l'organisme d'accueil.

Article 8. Discipline

Durant son stage, le (la) stagiaire est soumis à la discipline et aux clauses du règlement intérieur qui lui sont applicables de l'organisme d'accueil et qui sont portées à sa connaissance avant le début du stage, notamment en ce qui concerne les horaires, et les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'organisme d'accueil.
Toute sanction disciplinaire ne peut être décidée que par l'Institut Agro Dijon. Dans ce cas, l'organisme d'accueil informe l'Institut Agro Dijon des manquements et lui fournit éventuellement les éléments constitutifs.
En cas de manquement particulièrement grave à la discipline, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e) tout en respectant les dispositions fixées à l'article 9 de la présente convention.

Article 9. Congés - Absence – Interruption du stage

En France (sauf en cas de règles particulières applicables dans certaines collectivités d'Outre-mer françaises), en organisme de droit privé, en cas de grossesse, de paternité ou d'adoption, le (la) stagiaire bénéficie de congés et d'autorisations d'absence d'une durée équivalente à celles prévues pour les salariés dans les organismes de droit privé (articles L. 1225-16 à L.1225-28, L. 1225-35, L. 1225-46 du code du travail).

Pour les stages dont la durée est supérieure à deux mois et dans la limite de la durée maximale de 6 mois, des congés ou autorisations d'absence sont possibles. Le nombre de jours de congés autorisés ou les modalités des congés et autorisations d'absence durant le stage sont précisés ci-après :
.....
.....

Pour toute autre interruption temporaire de stage (maladie, absence injustifiée, …), l'organisme d'accueil avertit l'Institut Agro Dijon par courrier.

Toute interruption du stage est signalée aux autres parties à la convention et à l'enseignent référent. Une modalité de validation est mise en place le cas échéant par l'Institut Agro Dijon. En cas d'accord des parties à la convention, un report de la fin du stage est possible afin de permettre la réalisation de la durée totale du stage prévue initialement. Ce report fera l'objet d'un avenant à la convention de stage.
En cas de volonté d'une des trois parties (organisme d'accueil, l'Institut Agro Dijon, étudiant) d'interrompre définitivement le stage, celle-ci devra immédiatement en informer les deux autres parties par écrit. Les raisons invoquées seront examinées en étroite concertation. La décision définitive d'interruption du stage ne sera prise qu'à l'issue de cette phase de concertation.

Article 10. Devoir de réserve et confidentialité

Le devoir de réserve et de confidentialité est de rigueur absolue et apprécié par l'organisme d'accueil compte-tenu de ses spécificités. Le (la) stagiaire et l'Institut Agro Dijon prennent donc l'engagement de n'utiliser en aucun cas les informations recueillies ou obtenues à l'occasion du stage pour en faire l'objet de publication, communication à des tiers sans accord préalable de l'organisme d'accueil, y compris le rapport de stage. Le (la) stagiaire s'engage à ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel, de quelque nature que ce soit, appartenant à l'organisme d'accueil, sauf accord écrit de ce dernier. Si le stage donne lieu à une soutenance orale, le document écrit ne sera distribué qu'aux membres du jury et l'exposé oral tiendra compte de cette confidentialité.
Cet engagement vaudra non seulement pour la durée du stage mais également après son expiration. *Dans le cadre de la confidentialité des informations contenues dans le rapport, l'organisme d'accueil peut demander une restriction de la diffusion du rapport, voire le retrait de certains éléments très confidentiels.*
Les personnes amenées à en connaître sont contraintes par le secret professionnel à n'utiliser ni ne divulguer les informations du rapport.

Article 11. Droit d'auteur et propriété intellectuelle
En France, conformément au code de la propriété intellectuelle, dans le cas où les activités du (de la) stagiaire donne lieu à la création d'une œuvre protégée par le droit d'auteur ou la propriété industrielle (y compris un logiciel), si l'organisme d'accueil souhaite l'utiliser et que le (la) stagiaire est d'accord, un contrat devra être signé entre le (la) stagiaire (auteur) et l'organisme d'accueil.
Le contrat devra alors notamment préciser l'étendue des droits cédés, l'éventuelle exclusivité, la destination, les supports utilisés et la durée de la cession, ainsi que, le cas échéant, le montant de la rémunération due au (à la) stagiaire au titre de la cession. Cette clause s'applique quel que soit le statut de l'organisme d'accueil.

Si les travaux réalisés par le (la) stagiaire font l'objet de communications scientifiques, l'organisme d'accueil s'engage à préciser l'affiliation de l'étudiant(e) de la manière suivante : Université Bourgogne Franche-Comté, Institut Agro.

Article 12. Fin de stage - Rapport – Evaluation du stage
12.1. Attestation de fin de stage
A l'issue du stage, l'organisme d'accueil délivre à l'étudiant(e) une attestation de stage mentionnant la durée effective du stage et, le cas échéant, le montant de la gratification perçue. L'étudiant(e) devra produire cette attestation à l'appui de sa demande éventuelle d'ouverture de droits au régime général d'assurance vieillesse prévue à l'article L. 351-17 du code de la sécurité sociale.

12.2. Qualité du stage
A l'issue du stage, le (la) stagiaire transmet à l'Institut Agro Dijon un document dans lequel il (elle) évalue la qualité de l'accueil dont il (elle) a bénéficié au sein de l'organisme d'accueil. Ce document n'est pas pris en compte dans son évaluation ou dans l'obtention du diplôme ou de la certification.

12.3. Evaluation de l'activité du (de la) stagiaire
A l'issue du stage, l'organisme d'accueil renseigne une fiche d'évaluation de l'activité du (de la) stagiaire qu'il retourne à l'Institut Agro Dijon.

12.4. Modalités d'évaluation pédagogique du stage
La nature du travail à fournir (rapport, soutenance…) sont définies en annexe pédagogique (annexe 1).

12.5. Le tuteur de stage ou tout autre membre de l'organisme d'accueil appelé à se rendre à l'Institut Agro Dijon dans le cadre de la préparation, du déroulement et de la validation du stage ne peut prétendre à une quelconque prise en charge ou indemnisation de la part de l'Institut Agro Dijon

Article 14. Recrutement
S'il advenait qu'un contrat de travail prenant effet avant la date de fin du stage soit signé avec l'organisme d'accueil, la présente convention deviendrait caduque ; l'« étudiant(e) » ne relèverait plus de la responsabilité de l'Institut Agro Dijon. Ce dernier devrait impérativement en être averti avant la signature du contrat.

Article 15. Droit applicable – Tribunaux compétents
La présente convention est régie exclusivement par le droit français. Tout litige non résolu par voie amiable sera soumis à la compétence de la juridiction française compétente, du ressort de Dijon.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, le (la) stagiaire devra être informé(e) du traitement réservé aux données personnelles qu'il (elle) aura été amené(e) à fournir à l'Institut Agro Dijon et à l'organisme d'accueil.

La présente convention doit être signée par les trois parties, au plus tard le premier jour du stage, chaque signataire en conservant un exemplaire. La date d'effet de la présente convention est celle de la signature par l'ensemble des parties.

Dijon, le

Cachets et signatures (pages 5 et 6)

Le responsable de l'organisme d'accueil Prénom et Nom	**Le directeur de l'Institut Agro Dijon** **et par délégation** Bénédicte MACE* Directrice de l'Enseignement et de la Vie Etudiante	**L'étudiant(e)** Prénom et Nom

Annexes : 1 – Annexe pédagogiques
…… 2 – Charte des stages

Annexe 1

ANNEXE PEDAGOGIQUE

Thème du stage : .....
.....

Compétences à acquérir ou à développer: [Compétences à acquérir ou à développer]

Modalités d'encadrement : [Modalités d'encadrement]

Activités confiées au (à la) stagiaire : .....
.....
.....
.....

Calendrier prévisionnel (déplacements, temps nécessaire à la rédaction du mémoire/rapport, …) : .....
.....
.....
.....
.....

Conditions matérielles du stage : .....
.....
.....

Avantages et modalités de remboursements des frais occasionnés par le stage : .....
.....
.....
.....

Modalités d'évaluation pédagogiques du stage : [Modalités d'évaluation pédagogique du stage]

Nombre d'ECTS : [Nombre ECTS]

Dijon, le

Signatures (pages 5 et 6) :

Le tuteur de stage Prénom et nom	L'enseignant référent Prénom et nom	L'étudiant(e) Prénom et nom

Annexe 2

CHARTE DES STAGES ETUDIANTS EN ENTREPRISE
26 avril 2006

I – INTRODUCTION
Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. En effet, le stage permet la mise en œuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel et donne à l'étudiant une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers.
Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique. En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi. La présente charte, qui a été rédigée par les services de l'Etat, les représentants des entreprises, les représentants des établissements d'enseignement supérieur, et les représentants des étudiants, a dès lors pour objectif de sécuriser la pratique des stages, tout en favorisant leur développement bénéfique à la fois pour les jeunes et pour les entreprises.

II – CHAMPS, DEFINITION

1 – Le champ de la charte
Le champ de la charte concerne tous les stages d'étudiants en entreprise, sans préjudice des règles particulières applicables aux professions réglementées.

2 – Le stage
La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :
- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

III – ENCADREMENT DU STAGE

1 – La formalisation du projet de stage
Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre un enseignant de l'établissement, un membre de l'entreprise et l'étudiant.
Ce projet de stage est formalisé dans la convention signée par l'établissement d'enseignement, l'entreprise et le stagiaire.

2 – La convention
La convention précise les engagements et les responsabilités de l'établissement d'enseignement, de l'entreprise et de l'étudiant. Les rubriques obligatoires sont mentionnées en annexe à la charte.

3 – Durée du stage
La durée du stage est précisée dès les premiers contacts entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise. L'étudiant en est tenu informé.
La durée du stage figure explicitement dans la convention de stage.

4 – Les responsables de l'encadrement
Tout stage fait l'objet d'un double encadrement par :
- un enseignant de l'établissement ;
- un membre de l'entreprise.

L'enseignant et le membre de l'entreprise travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles.
Le responsable du stage au sein de l'établissement d'enseignement est le garant de l'articulation entre les finalités du cursus de formation et celles du stage, selon les principes de la présente charte.
Leurs institutions respectives reconnaissent la nécessité de leur investissement, notamment en temps, consacré à l'encadrement.

5 – Prévention et lutte contre l'inégalité professionnelle

L'enseignant de l'établissement et le membre de l'entreprise, en charge de l'encadrement de l'étudiant, s'engagent à être à l'écoute de l'étudiant et vigilants contre les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ou les agissements sexistes dont pourrait être victime l'étudiant pendant son stage. Ils s'engagent à accompagner, soutenir et protéger l'étudiant qui serait victime d'inégalité professionnelle et à le signaler auprès des autorités compétences en la matière.
Les référents égalité « femme-homme » (cf. Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnelle – 2018) sont également des interlocuteurs privilégiés et à la disposition de l'étudiant stagiaire qui est victime de discrimination.

6 – Evaluation

a - Evaluation du stagiaire
L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation qui résulte de la double appréciation des responsables de l'encadrement du stage. Chaque établissement d'enseignement décide de la valeur qu'il accorde aux stages prévus dans le cursus pédagogique.
Les modalités concrètes d'évaluation sont mentionnées dans la convention.
L'évaluation est portée dans une « fiche d'évaluation » qui, avec la convention, constitue le « dossier de stage ». Ce dossier de stage est conservé par l'établissement d'enseignement.

b - Evaluation du stage
Les signataires de la convention sont invités à formuler une appréciation de la qualité du stage.

IV – ENGAGEMENT DES PARTIES

1 – L'étudiant vis-à-vis de l'entreprise
L'étudiant s'engage à :

- réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture ;
- respecter les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise ;
- rédiger, lorsqu'il est exigé, le rapport ou le mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables de l'entreprise avant d'être soutenu *(si le contenu le nécessite, le mémoire pourra, à la demande de l'entreprise, rester confidentiel).*

2 – L'entreprise vis-à-vis de l'étudiant
L'entreprise s'engage à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement ;
- accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
- désigner un responsable de stage ou une équipe tutorale dont la tâche sera de :
  - guider et conseiller l'étudiant ;
  - l'informer sur les règles, les codes et la culture de l'entreprise ;
  - favoriser son intégration au sein de l'entreprise et l'accès aux informations nécessaires ;
  - l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires ;
  - assurer un suivi régulier de ses travaux ;
  - évaluer la qualité du travail effectué ;
  - le conseiller sur son projet professionnel ;
- rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner les futurs *curriculum vitae* de l'étudiant.

3 – L'établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de l'étudiant
L'établissement d'enseignement s'engage à :

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- accompagner l'étudiant dans la recherche de stage ;
- préparer l'étudiant au stage ;
- assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un enseignant qui veillera au bon déroulement du stage et du respect des stipulations de la convention de stage ; mettre à la disposition de ce dernier les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage par l'étudiant ;
- pour les formations supérieures qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'entreprise d'y participer.

4 – L'entreprise et l'établissement d'enseignement
L'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage. Ils respectent par ailleurs leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie.

5 – L'étudiant vis à vis des établissements d'enseignement
L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à son établissement d'enseignement.

Annexe 3 :Modèle attestation de fin de stage

ATTESTATION DE FIN DE STAGE

(à remettre au stagiaire à l'issue du stage et à conserver par le stagiaire)

L'organisme d'accueil

Dénomination : .....
Adresse : .....
CP : ..... Ville : ..... Pays : .....
Tél. :..... Fax : .....
Représenté par (nom et fonction) : .....

Certifie que

Le/La stagiaire

Nom et prénom : .....
Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....
Tel : ..... Courriel : .....

Etudiant/e en (intitulé de la formation suivie) **:** .....
au sein de l'Institut Agro Dijon (26 boulevard Docteur Petitjean – BP 87999 - 21079 6 Dijon Cedex)

a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études.

Durée du stage :

Dates de début et de fin de stage : du ..... au

Représentant une durée totale de ……semaines / mois *(rayer la mention inutile)*

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits et congés et autorisations d'absence prévus à l'article L. 124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non et considérée comme équivalente à un mois de stage et chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour.

Montant de la gratification versée au / la stagiaire :

Le / La stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de : .....

L'attestation de stage *est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire* ***prendre en compte le stage dans les droits à retraite****. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants* ***dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres,*** *sous réserve du* ***versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant/e dans les deux années*** *suivant la fin du stage et* ***sur présentation obligatoire de l'attestation de stage*** *mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la caisse primaire d'assurance sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art. D.124-9).*

Fait à : .....
Le .....

Nom et Prénom du représentant de l'organisme d'accueil
(Signature et cachet de l'organisme d'accueil)

ANNEXE 4 : Demande de confidentialité du rapport de stage/mémoire de fin d'études

DEMANDE DE CONFIDENTIALITE du RAPPORT DE STAGE / MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Nom et Prénom de l'étudiant(e) : .....
Nom de l'enseignant référent à l'Institut Agro Dijon : .....
Organisme d'accueil : .....
Nom du tuteur de l'organisme d'accueil : .....

Titre du rapport/mémoire confidentiel : .....
.....

Coordonnées et adresse de la personne à qui renvoyer le rapport : .....

Dans le cadre d'une demande de confidentialité du rapport/mémoire par l'organisme d'accueil, il est rappelé les points suivants :

- La demande de confidentialité est signée par un représentant habilité de l'organisme d'accueil est envoyée ou déposée au bureau des stages de l'Institut Agro Dijon.
- Le bureau des stages la transmet ensuite pour signature à l'élève puis au Directeur de l'école.

Ce document est établi en trois exemplaires :

- Un sera conservé au bureau des stages,
- Un autre par l'organisme d'accueil,
- Le troisième devra impérativement être intégré au rapport par l'étudiant(e).
  Par précaution, il est recommandé de mentionner la confidentialité également sur la page de garde.

Le rapport de stage / mémoire de fin d'études est remis par l'étudiant(e) à son enseignant référent pour lecture et validation de celui - ci.

Le contenu du rapport de stage / mémoire de fin d'études doit dans tous les cas pouvoir permettre à l'enseignant référent de bien appréhender et d'évaluer le travail de l'étudiant(e). Après lecture, l'enseignant référent qui est tenu par le présent document, en tant que personnel de l'école, à maintenir confidentielles les informations dont il aura eu connaissance, renvoie le rapport / mémoire de fin d'études à l'organisme d'accueil qui s'engage de son côté à le tenir à la disposition de l'école jusqu'à ce que l'étudiant soit diplômé.

Durée de la confidentialité : .....
Le rapport de stage / mémoire de fin d'études sera retiré de la consultation publique pendant la durée de la confidentialité définie.

Fait à : ……. le, ……..

L'organisme d'accueil	L'étudiant(e)	Le directeur de l'Institut Agro Dijon Et par délégation la directrice de l'Enseignement et de la Vie Etudiante
Nom et Prénom *Fonction*	*Nom et Prénom*	Bénédicte MACE

ANNEXE 5 : Avis de l'élève-ingénieur sur la qualité du stage

TRAME ENQUETE
(avis demandé via une enquête en ligne)

NOM : …… **Prénom :** ……
N° de portable : ……
Adresse mail : ……
(*les prochains élèves sont susceptibles de vous contacter, merci pour votre aide)*

Dates de stage : du : …… au : ……

Nom et adresse de l'organisme d'accueil où a été effectué le stage :
……
……
……
Service : ……
☎ : …… Fax : ……
Adresse Email : ……
Site Internet : ……
Nom et fonction du tuteur de stage : ……

Sujet de stage : ……
……
……
……

Conditions dans lesquelles s'est déroulé votre stage *(par ex : conditions de travail, organisation du travail, horaires, qualité du travail) :* ……
……
……
……
……
……

Conditions matérielles et financières :

Avez-vous perçu une indemnité **?** OUI { **Combien : ……./mois** NON {

L'organisme d'accueil vous a t'il fait bénéficier d'un logement pendant votre stage ?
OUI { **A quel prix ? : ……./mois** NON {

Si non, avez-vous trouvé un logement facilement ?
OUI { **A quel prix ? : ……./mois** NON {

L'organisme d'accueil vous a-t-il fait bénéficier du restaurant collectif ?
OUI { **A quel prix ? : ……./jour** NON {

Observation et renseignements divers : ……
……
……
……
……

CDD ou CDI proposé par l'organisme d'accueil ou emploi trouvé dans une autre entreprise :
……
……

ANNEXE 6 : Modèle page de garde

LOGO et NOM

Organisme d'accueil

Spécialité XXXXXXX

STAGE XXXXXXXX

Formation Ingénieur Institut Agro Dijon

Formation Initiale ou Formation Continue

TITRE (le titre sera dactylographié en commençant par une majuscule puis des minuscules)

(stage réalisé du JJ/MM au JJ/MM/AAAA)

Prénom NOM (auteur)

Prénom NOM

Enseignant référent

Prénom NOM

Tuteur de stage

Nom de l'organisme d'accueil

Adresse de l'organisme d'accueil

Année universitaire

(le cas échéant) :

Confidentialité jusqu'au : JJ/MM/AAAA

Nb. de pages : Cliquez ici pour taper du texte. Année de soutenance : Cliquez ici pour taper du texte.

ANNEXE 7: Fiche évaluation stage ouvrier – Spécialité Agronomie

Fiche d'évaluation - Stage ouvrier en exploitation agricole

Tuteur de stage :	**Stagiaire** :
……	……..

Comportement général durant le stage (note de 0 à 20) :

- **Analyse pratique du stage :**

Intégration dans l'exploitation.....

Assiduité, ponctualité .....

- **Analyse de la participation aux travaux :**

Compréhension des consignes.....

Autonomie, responsabilité.....

- **Analyse réflexion, dialogue :**

Imagination, curiosité .....

Aptitude à exposer les idées, les faits .....

Grille de notation sur .../ 20

18 et plus : excellent
16 …….: très bien
14 …….: bien
12 …….: assez bien
10 …….: moyen
08 …….: insuffisant
07 à 0 ……: inacceptable

Appréciation globale du stagiaire……..

Commentaire, si nécessaire :
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : Signature du tuteur de stage,

ANNEXE 8: Exemple de diagramme de fabrication

(stage ouvrier en industrie agroalimentaire - Spécialité Agroalimentaire)

Ci-après un exemple de diagramme de fabrication de la Moutarde de Dijon présenté de la façon suivante :

- Colonne 1 : Présentation du diagramme de manière linéaire
- Colonne 2 : équipements/matériels associés
- Colonne 3 : paramètres de pilotage

Fabrication de la « moutarde de Dijon »			
1	graines de moutarde	transport par vis sans fin	téguments → mucilages amande
2	**Nettoyage** → **déchets**	tamis vibrant souffle d'air (cyclone) aimant	élimination des grosses particules, des particules métalliques, dépoussiérage
3	**verjus** **trempage mélange**	plusieurs cuves batch de X kg cuve tampon de X tonnes	verjus : eau, vinaigre, sel épices, 1/3 de graines, 2/3 de verjus solubilisation des mucilages homogénéisation de la suspension X min à température ambiante
4	**aplatissage**	meule à rotor et stator en pierre	fragilisation de la graine et des téguments
5	**verjus** **mélange**	cuves batch de X tonnes	1/3 de graines, 2/3 de verjus
6	**meulage**	meule, rotor et stator cylindriques, coaxiaux, espacés de X mm	mise en contact de la sinigrine et de la myrosinase, formation d'isothiocyanate d'allyle mesure de viscosité, du pH, du taux de sels, de l'extrait sec
7	**tamisage** (blutage) → **sons**	tamiseuse à tambour rotatif	teneur en sons de la pâte < X% X% de sons sont éliminés
8	**homogénéisation**	cuve	ajout d'antioxydant : acide citrique E330
9	**désaération**	chambre sous vide ou injection d'azote	élimination de l'oxygène dissous pour limiter les réactions d'oxydation
10	SO_2 → **maturation**	2 cuves de X tonnes	Baisse du piquant due à des réactions enzymatiques Analyse de l'extrait sec Isothiocyanate d'allyle=Xµg/g
11	**stockage**	cuves de X tonnes fermées hermétiquement	X heures à température ambiance baisse du piquant due à des réactions enzymatiques
12	**conditionnement**	Sous vide, système twist-off	pH=X extrait sec > X %

Comment déposer son rapport/mémoire via le portail Médiadoc

Le dépôt se fait à partir du portail Médiadoc, après authentification, à distance ou sur place.
Médiadoc/Services/Déposer son mémoire

Il est indispensable de connaître son ID et mot de passe Institut Agro Dijon. Si vous avez perdu votre ID et votre mot de passe Institut Agro Dijon, envoyer un courriel à : mediadoc@agrosupdijon.fr

Votre rapport/mémoire **n'est pas confidentiel**, vous déposez 1 fichier au format PDF (30 Mo) identique à celui rendu à votre enseignant référent et/ou aux membres du jury.
Votre rapport/mémoire est **confidentiel avec une durée limitée,** vous déposez 1 fichier au format PDF (30 Mo) identique à celui rendu à votre enseignant référent et/ou aux membres du jury.

- **La mention de confidentialité doit impérativement** être inscrite sur la couverture/page de titre. Celui-ci ne sera diffusé qu'à la fin de la durée de confidentialité.

Votre rapport/mémoire **est définitivement confidentiel**, vous déposez 1 fichier au format PDF (30 Mo) qui contient uniquement la page de titre, les résumés français et anglais ainsi que la bibliographie.
Ces informations sont considérées comme immédiatement diffusables

- **La mention de confidentialité doit impérativement** être inscrite sur la couverture/page de titre.

Votre rapport/mémoire est **non diffusable,** vous envoyez un courriel à mediadoc@agrosupdijon.fr, en précisant : vos nom et prénom, votre cursus (formation, spécialité, dominante), le nom et l'adresse postale du commanditaire et si possible le titre du mémoire. Une notice avec le nom de l'étudiant et la mention : « document non diffusable » sera ajoutée à la base.

Lorsque vous avez transmis votre rapport/mémoire via le portail Médiadoc, vous recevez un courriel automatique. Puis, votre dépôt sera validé par nos soins et vous recevrez un deuxième courriel qui vous indiquera que celui-ci a bien été ajouté à la base de données des travaux universitaires de l'Institut Agro Dijon.

NB : Si le jury demande une réécriture de votre document ou si vous ne déposez votre document dans le délai indiqué par le bureau des stages, envoyer un courriel à mediadoc@agrosupdijon.fr

En cas de difficultés

- Problème de confidentialité : contactez nathalie.champy-lieutet@agrosupdijon.fr
- Problème informatique : contactez raphael.haeckman@agrosupdijon.fr

Fiche d'évaluation - Stage de 1ère année

- **Stagiaire**
  Nom et prénom : .....

- **Entreprise**
  Raison sociale : .....
  Tuteur de stage nom et prénom .....
  Fonction.....
  Nature du poste confié au stagiaire : .....

- **Dates du stage** : du ..... au .....

☞ Evaluation du stagiaire

CRITERES :	APPRECIATIONS[1]			
	insuffisant	moyen	bon	excellent
- qualité du travail	❑	❑	❑	❑
- intégration et esprit d'équipe	❑	❑	❑	❑
- faculté d'adaptation et autonomie	❑	❑	❑	❑
- sens pratique	❑	❑	❑	❑
- qualités d'ordre et de méthode	❑	❑	❑	❑
- ponctualité et image donnée	❑	❑	❑	❑
- appréciation globale	❑	❑	❑	❑

[1] (pour chaque critère, cochez la case correspondante)

☞ Quels conseils donneriez-vous à ce stagiaire pour progresser :

.....
.....
.....

☞ Rapport de stage

Le stagiaire vous a-t-il soumis son rapport avant son départ ? oui ❑ non ❑

Si oui, appréciation : .....
.....

Nom et qualité du signataire,
Cachet de l'entreprise

ANNEXE 11 : Fiche de notation stage 1A– spécialité agroalimentaire

Fiche de notation stage de 1ère année – spécialité agroalimentaire

Nom et prénom de l'élève :	**Nom de l'enseignant référent:**

20.. -20.. – 1ère SESSION

Nom de l'entreprise d'accueil :
Intitulé du poste confié à l'élève :

Notation

. **forme** : présentation générale, style et orthographe, qualité des illustrations (diagramme de fabrication, gestion des flux).	**/ 5**
. **contenu** : présentation de l'entreprise ; présentation et analyse critique du travail effectué dans ses composantes techniques, organisationnelles, économiques et humaines ; prise en compte des aspects "hygiène et sécurité" et "gestion de la qualité".	**/ 10**
. **évaluation tuteur entreprise**	**/ 5**
Total	**/ 20**

N.B. : La notation doit intégrer les éléments apportés par l'élève au cours de l'entretien avec l'enseignant référent.

Commentaires et appréciations concernant le rapport

2ème session : si la note globale est inférieure à 10/20, Il est proposé à l'élève-ingénieur une 2ème session.
L'enseignant référent précise les consignes et délais :

	Rapport conservé par le correcteur ☐ *(1)*

(1) cochez la case correspondante

Date et signature du correcteur,
le .....

ANNEXE 12a : Fiche évaluation stage international – spécialité agronomie

EVALUATION FORM - Second year internship

General information

Name of the student :

.....

Training place :

.....

Address :

.....

.....

Title of the internship project :

.....

.....

.....

.....

.....

Supervisor : Name :

.....

Occupation :

.....

Internship period :

.....

Student evaluation : this evaluation count in the final internship note

	Missing	Very poor	Poor	Good	Very good	Excellent
Abstraction capability / critical mind						
Practical skills / ability to reach assigned goals						
Autonomy / initiative						
Ability to work in team/ human relations						
Ability to take advice/criticisms into account						
Punctuality, regularity						
Overall assessment						

Report evaluation

Did the student submit an early draft of his/her report ? Yes /No

If yes, what is your opinion of it ?

Specific comments :

.....

.....

.....

.....

.....

Date and Signature :

ANNEXE 12b : Fiche évaluation stage en France (S8) – spécialité agronomie

Fiche d'évaluation- Stage 2ème année

Informations générales

Nom de l'étudiant :

.....

Lieu du stage :

.....

Adresse :

.....

Sujet du stage :

.....

.....

.....

.....

Tuteur de stage : Nom : ……

Poste: ……..

Période de stage :

.....

Evaluation synthétique

Votre évaluation du stagiaire intervient dans la notation globale de la période de stage.

	Manquante	Insuffisante	Faible	Bonne	Très bonne	Excellente
Capacité d'abstraction / esprit critique						
Capacité à atteindre les objectifs fixés						
Autonomie / prise d'initiative						
Capacité à travailler dans un collectif						
Capacité à prendre en compte les remarques/critiques						
Ponctualité						
Evaluation d'ensemble						

Commentaires particuliers

.....

.....

.....

.....

.....

Date et Signature :

ANNEXE 13 : Fiche de notation stage international – spécialité agronomie

Fiche de notation stage S8 – spécialité agronomie

Nom, Prénom	
Spécialité	Agronomie
Organisme d'accueil	
Lieu du stage (ville, pays)	
Dates du stage	
Intitulé du rapport de stage	

NB : Dans la mesure du possible, chaque élément de notation doit être considéré de manière indépendante.

Valeur scientifique (…/10) - forme (…/4) = Document écrit (…/10)

Le document écrit est évalué par l'enseignant référent. Le tableau suivant résume les éléments liés à la valeur scientifique du document écrit à prendre en compte dans la notation (sur 10 points) ainsi qu'un barème de notation :

Compréhension du contexte de la mission (2 pts) : *L'étudiant montre-t-il qu'il s'est intéressé aux enjeux liés à sa mission ?*			
Manquant / s'est contenté d'effectuer le travail demandé (0pt)	S'est uniquement intéressé au contexte immédiat de son travail (0,5pt)	A une idée du contexte d'ensemble de sa mission (1pt)	Montre une maîtrise fine du contexte et des enjeux d'ensemble de sa mission (2pts)
Capacité à expliciter le questionnement sous-tendant la mission (1 pt) : *L'étudiant doit montrer qu'il s'est approprié sa mission et ne s'est pas contenté d'effectuer une suite de tâches sans chercher à en comprendre le sens global*			
Manquant (0pt)	Formulation dans des termes trop généraux (0,25pt)	Appropriation de la mission de manière globale mais difficultés à comprendre l'articulation des tâches (0,5pt)	Montre une maîtrise de l'organisation des tâches dans sa mission et leur articulation (1pt)
Rigueur de la démarche d'étude (3,5 pts)			
Aucune (0pt)	Protocole décrit dans des termes trop vagues pour être compris (1pt)	Protocole décrit mais des éléments manquent pour sa compréhension (2,5pts)	Protocole décrit de manière précise et rigoureuse (3,5pts)
Mobilisation de connaissances théoriques de niveau S8 (3,5 pts)			
Aucun savoir théorique mobilisé (0pt)	Connaissances théoriques inappropriées / avec un lien faible avec le sujet (1pt)	Connaissances théoriques appropriées mais faiblesses dans leur maîtrise/application (2,5pts)	Connaissances théoriques appropriées et maîtrisées (3,5pts)

Les éléments suivants évaluent la forme du document écrit ainsi que le professionnalisme de l'étudiant. Comme ils sont sensés être acquis, ils se déduisent de la note sur 10 points obtenue lors de l'évaluation de la valeur scientifique du document.

Orthographe/grammaire/expression écrite	Non Satisfaisant (-1pt)	Satisfaisant
Présentation/propreté du document	Non Satisfaisant (-1pt)	Satisfaisant
Respect des délais et des consignes dans les envois de documents	Non Satisfaisant (-1pt)	Satisfaisant

L'étudiant a-t-contacté l'enseignant référent : au minimum avant le début du stage et une fois durant la période ?	Non (-1pt)	Satisfaisant

Soutenance orale (…/5)

La note de la soutenance orale est attribuée par le jury à l'issue de la soutenance.

Qualité du support de présentation : originalité, propreté, utilisation d'artefacts servant le propos… (1 pt)			
Diapos illisibles et/ou avec nombreuses fautes (0pt)	Diapos surchargées / peu claires (0,25pt)	Diapos claires mais mal agencées par rapport aux propos tenus (0,5pt)	Diapos claires, illustrées, aérées et complémentaires aux propos tenus (1pt)
Capacité à appréhender et à décrire le contexte de la mission (1 pt)			
Contexte non décrit (0pt)	Contexte décrit mais insuffisamment maîtrisé (0,25pt)	Contexte décrit et bien maîtrisé (1pt)	
Qualité de l'expression orale lors de la présentation : capacité de pédagogie, ne se contente pas de lire les diapositives… (1 pt)			
Expression orale insuffisante (0pt)	Exposé oral hésitant/ peu clair (0,25pt)	Exposé clair mais lit les diapos / les notes (0,5pt)	Exposé clair, montre une aisance à l'oral (1pt)
Qualité des réponses données aux questions (1,5 pts)			
Ne répond pas aux questions (0pt)	A bloqué sur certaines questions en lien direct avec le sujet (0,5pt)	A seulement répondu aux questions en lien direct avec le sujet (1pt)	A répondu de manière satisfaisante à toutes les questions, y compris les questions d'élargissement (1,5pt)
Capacité à tenir le temps de présentation imparti (0,5 pt)			
Erreur supérieure à 3 minutes (0pt)	Erreur inférieure ou égale à 3 minutes (0,25pt)	Temps tenu à la minute près (0,5pt)	

Déroulement du stage (…/5) :

Note attribuée suivant l'évaluation du tuteur en entreprise. Une fiche d'évaluation lui a été adressée où il devra effectuer une évaluation du travail du stagiaire sur une échelle de type Likert. La note est reportée sur la base du « overall assessment » : « missing » vaudrait 0, « very poor » vaudrait 1, « poor » vaudrait 2, « good » vaudrait 3, « very good » vaudrait 4, « excellent » vaudrait 5.

En l'absence d'évaluation du tuteur en entreprise et de toute information complémentaire, la note sur 15 correspondant à la somme des notes obtenues pour le document écrit et la soutenance orale doit être multipliée par 4/3 pour obtenir une note sur 20.

Note globale (…/20) :

Remarques annexes :

Enseignant référent : ……

Président de jury : …….

Dijon le ……

Signatures des membres du jury :

ANNEXE 14 : Fiche évaluation stage international – spécialité agroalimentaire

EVALUATION FORM - Second year internship

General information

Name of the student :

.....

Training place :

.....

Address :

.....

.....

Title of the internship project :

.....

.....

.....

.....

.....

Supervisor : Name :

.....

Occupation :

.....

Internship period :

.....

Student evaluation

	Missing	Very poor	Poor	Good	Very good	Excellent
Abstraction capability / critical mind						
Practical skills / ability to reach assigned goals						
Autonomy / initiative						
Ability to work in team/ human relations						
Ability to take advice/criticisms into account						
Punctuality, regularity						
Overall assessment						

Report evaluation

Did the student submit an early draft of his/her report ? Yes /No

If yes, what is your opinion of it ?

Specific comments :

.....

.....

.....

.....

.....

Date and Signature :

ANNEXE 15 : Fiche de notation stage international – spécialité agroalimentaire

Fiche de notation stage S8 – Spécialité Agroalimentaire

Nom, Prénom	
Spécialité	Agroalimentaire
Organisme d'accueil	
Lieu du stage (ville, pays)	
Dates du stage	
Intitulé du rapport de stage	

NB : Dans la mesure du possible, chaque élément de notation doit être considéré de manière indépendante.

Valeur scientifique (…/10) - forme (…/3) = Document écrit (…/10)

Le document écrit est évalué par le tuteur académique. Le tableau suivant résume les éléments liés à la valeur scientifique du document écrit à prendre en compte dans la notation (sur 10 points) ainsi qu'un barème de notation :

	Manquant	Insatisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Etude bibliographique				
Présentation des résultats				
Discussion				
Analyse critique – Prise de recul sur le travail				

Les éléments suivants évaluent la forme du document écrit. Comme ils sont sensés être acquis, ils se déduisent de la note sur 10 points obtenue lors de l'évaluation de la valeur scientifique du document.

	Non Satisfaisant (– 1 pt)	Satisfaisant
Orthographe/grammaire/expression écrite		
Présentation/propreté du document		
Respect des délais et des consignes dans les envois de documents		

Soutenance orale (…/5)

La note de la soutenance orale est attribuée par le jury à l'issue de la soutenance.

	Manquant	Insatisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Qualité du support de présentation : originalité, propreté, utilisation d'artefacts servant le propos…				
Qualité de l'expression orale lors de la présentation : capacité de pédagogie, ne se contente pas de lire les diapositives…				
Qualité des réponses données aux questions				
Capacité à tenir le temps de présentation imparti				

Déroulement du stage (…/5)

Note attribuée suivant l'évaluation du tuteur de stage. Une fiche d'évaluation lui a été adressée où il devra effectuer une évaluation du travail du stagiaire sur une échelle de type Likert. La note est reportée sur la base du « overall assessment » : « missing » vaudrait 0, « very poor » vaudrait 1, « poor » vaudrait 2, « good » vaudrait 3, « very good » vaudrait 4, « excellent » vaudrait 5.
En l'absence d'évaluation du tuteur de stage et de toute information complémentaire, la note sur 15 correspondant à la somme des notes obtenues pour le document écrit et la soutenance orale doit être multipliée par 4/3 pour obtenir une note sur 20.

Note globale (…/20) : …….

Remarques annexes :

.....
.....
.....
.....

Enseignant référent : ……
Président de jury : …….

Dijon le ……

Signatures des membres du jury :

Fiche d'évaluation du stage de fin d'études

Informations générales

Nom et prénom du stagiaire : .....

Organisme d'accueil : .....
Nom et prénom du tuteur de stage : .....
Fonction : .....

Sujet du stage, description concise du travail du stagiaire ou du poste confié : .....
.....
.....
.....
.....

Dates de stage : .....

Evaluation du (de la) stagiaire

Nous vous proposons d'évaluer le (la) stagiaire selon 3 catégories de compétences :
* **les compétences professionnelles**, que l'on peut décrire par le niveau de complexité et de technicité des tâches à effectuer, par la vision systémique des situations et la maîtrise d'un domaine,
* **les compétences sociales**, qui correspondent à la capacité à travailler en équipe, encadrer, former des membres de l'équipe, communiquer, développer et mettre en œuvre des techniques de travail collaboratif,
* **l'autonomie**, qui correspond à la prise d'initiative pour organiser son travail, pour progresser et la capacité à appréhender la complexité.

Ces compétences sont déclinées en différents critères. Pour chaque critère, vous devez juger le (la) stagiaire par rapport aux compétences attendues d'un(e) jeune ingénieur(e) dans votre organisme, sur la base de l'échelle suivante :

Insuffisant : à acquérir, ne répond pas aux attentes de l'organisme et aux objectifs fixés
Faible : à développer, répond de manière partielle aux attentes et objectifs
Bon : maîtriser, répond correctement aux attentes
Très bon : excellente maîtrise, correspond largement aux attendus d'un(e) stagiaire
Non pertinent : ce critère ne fait pas partie des attentes de l'organisme

Compétences professionnelles	Insuffisant	Faible	Bon	Très bon	Non pertinent
Appréhender, modéliser un problème complexe					
Analyser, poser un diagnostic					
Elaborer des stratégies alternatives					
Expérimenter, tester des hypothèses					
Organiser et mettre en œuvre une solution					
Commentaires :					

Compétences sociales	Insuffisant	Faible	Bon	Très bon	Non pertinent
Comprendre le contexte et les enjeux de l'organisme d'accueil					
Exprimer clairement ses idées, communiquer oralement					
Mettre en forme et communiquer une synthèse écrite					
Travailler en équipe : s'intégrer, écouter, participer, animer					
Argumenter, négocier, convaincre					
Commentaires :					

Comportement et autonomie	Insuffisant	Faible	Bon	Très bon	Non pertinent
Etre assidu et ponctuel					
Etre curieux et créatif					
Organiser son travail					
Savoir prendre des initiatives					
Prendre en compte les remarques, les conseils et les critiques					
Commentaires :					

Evaluation globale du (de la) stagiaire

Quels ont été les bénéfices de ce stage pour votre organisme ? .....
.....
.....
.....

Quels conseils donneriez-vous à ce (cette) stagiaire pour progresser ? .....
.....

Autres commentaires et appréciations : .....
.....
.....
.....

Votre proposition de note : … / 20

Cette note, qui intervient pour 25 % de la note finale du stage de fin d'études, doit prendre en compte l'ensemble des critères précédemment évalués. Afin de vous aider, nous vous proposons également les repères suivants *(ces repères n'ont aucune valeur contractuelle)* :

- 18 et + = Excellent travail à tout point de vue ;
- 16 – 17 = Très bon travail ;
- 14 – 15 = Bon travail ;
- 11 – 13 = Ensemble moyen ;
- 10 et - = Travail insuffisant ».

Cette évaluation a été réalisée avec le (la) stagiaire : ❑ Oui ❑ Non

Date : .....

Signature et cachet de l'organisme d'accueil
Nom, prénom et qualité du signataire :
.....

ANNEXE 17: Procès Verbal du jury de mémoire de fin d'études

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
(fiche à compléter par le président de jury)

Procès-Verbal du jury de mémoire de fin d'études

❑ Spécialité agroalimentaire

❑ Spécialité agronomie

Nom et prénom de l'élève-ingénieur : .....

❑ Formation initiale ❑ Formation continue ❑ Alternance

Intitulé du mémoire : .....
.....
.....

Jury :
Président : .....
Tuteur de stage : .....
Enseignant « référent » : .....
Expert : .....

Notes attribuées :	
- **Présentation du document écrit** (forme)	**… / 20** (coef. 0,125)
- **Présentation orale** (forme de la soutenance orale)	**… / 20** (coef. 0,125)
- **Stage** (insertion dans un collectif, capacité à mener à bien l'étude demandée) : principalement appréciée par le tuteur de stage (fiche d'évaluation stage de fin d'études)	**… / 20** (coef. 0,25)
- **Valeur scientifique et technique du travail et des résultats obtenus** (pertinence du dispositif d'étude, rigueur dans sa mise en œuvre, mobilisation des connaissances scientifiques et techniques, argumentation dans les réponses du jury)	**… / 20** (coef. 0,5)
Note globale du stage de fin d'études :	**…. / 20**

Commentaires et appréciations générales : .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

<u>2ème session</u> : si la note globale est inférieure à 10/20, l'élève-ingénieur ne valide pas l'unité d'enseignement « Stage de fin d'études » ; Il est proposé à l'élève-ingénieur une 2ème session.

Le jury propose que la 2ème session porte sur :

❑ Le document écrit (réécriture)

<u>Consignes et délais</u> : ……
……
……
……
……
……

❑ La présentation orale (réalisation d'une nouvelle soutenance)

<u>Consignes et délais</u> : ……
……
……
……
……
……
……

Confidentialité ❑ Oui ❑ Non Durée de confidentialité demandée : ……

Informations complémentaires (perspectives d'embauche ou recherche d'emploi, dans quel(s) secteur(s) et pour quelle(s) fonction(s), …) : ……
……
……

Date : **……**

Signatures des membres du jury

Président de jury	**Tuteur de stage**	**Enseignant « référent »**	**Expert**
(Prénom Nom)	*(Prénom Nom)*	*(Prénom Nom)*	*(Prénom Nom)*

ANNEXE 18 : Fiche « Contacts »

<table>
<tr><th>Pays d’accueil</th><th>Coordonnées</th><th>France</th><th>Coordonnées</th></tr>
<tr><td>Tuteur de stage</td><td></td><td>Parents</td><td></td></tr>
<tr><td>Ambassade ou consulat avec horaire d’ouverture</td><td></td><td>Assurances personnelles</td><td></td></tr>
<tr><td>Logement (gardien ou propriétaire)</td><td></td><td rowspan="4">Institut Agro Dijon</td><td>Sur la période mars- fin juillet et mi-août/septembre :
Bureau des stages : ……
Enseignants : ……..</td></tr>
<tr><td>Pompier</td><td></td><td rowspan="3">Sur la période 31 juillet au 15 août (fermeture estivale de l’école) :
06.08.27.54.22 (permanence de sécurité)</td></tr>
<tr><td>Police</td><td></td></tr>
<tr><td>Ambulance</td><td></td></tr>
<tr><td>Pharmacie</td><td></td><td rowspan="5">Autre(s) contact(s) utile(s)</td><td rowspan="5"></td></tr>
<tr><td>Hôpital</td><td></td></tr>
<tr><td>Médecins agréés par le consulat</td><td></td></tr>
<tr><td>Compagnie aérienne</td><td></td></tr>
<tr><td>Autre(s) contact(s) utile(s)</td><td></td></tr>
</table>